

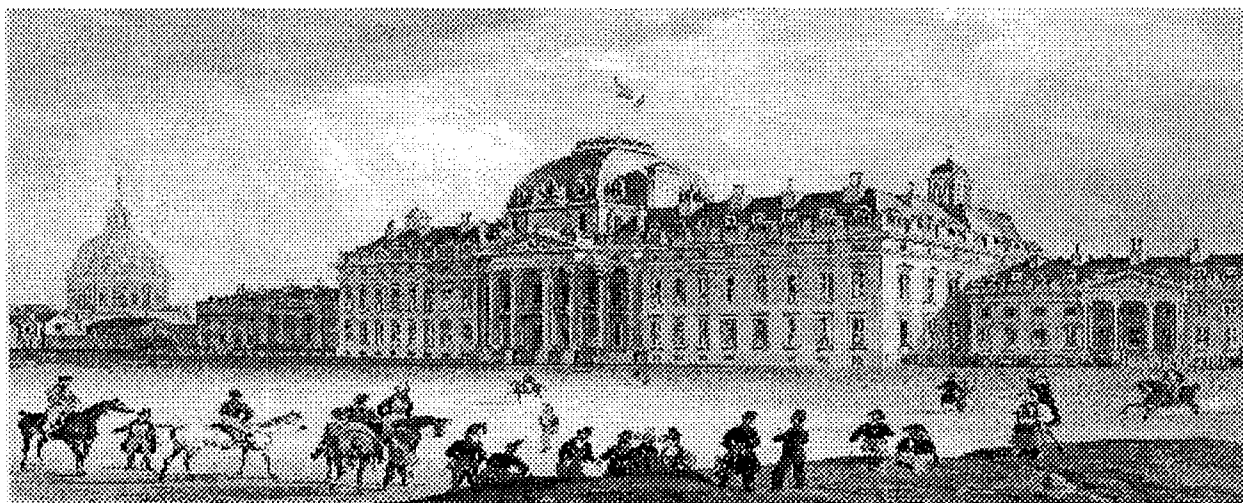
1976-52

EPO N°D 14

Etude Particulière à Option

L'émergence des menaces non militaires de nature stratégique sur la scène internationale

Sous la direction de Monsieur Jean-Marc BALENCIE



PROBLEMATIQUE :

La nouvelle donne stratégique issue de la fin de la guerre froide a mis en avant une série de menaces non militaires, diffuses et multiformes, jusqu'alors masquées par la menace militaire soviétique. Il convient de réfléchir à ce concept de menaces non militaires de nature stratégique, en distinguant des modes opératoires déstabilisants (terrorisme, criminalité organisée transnationale, etc.) et des problèmes "d'ingouvernabilité globale" (flux migratoires incontrôlés). Ces menaces ont un impact varié sur notre sécurité et nécessitent la mise en oeuvre d'une réponse globale, à laquelle le ministère de la défense peut participer de diverses manières.

MEMBRE DU COMITE : CDT (T) ANGIBAULT
LCL (T) BINIO
LCL (G) RIO
CDT (A) SERVOISE
CF (M) TILLETTE DE MAUTORT

5° PROMOTION 1997 - 1998

SYNTHESE

LES MENACES NON MILITAIRES DE NATURE STRATEGIQUE

« L'image de la nation en armes pour la protection des frontières et la défense de son sol ne correspond plus aux besoins de notre défense sur le territoire lui-même, le premier enjeu est celui de la sécurité publique face aux fléaux du terrorisme ou des trafics à grande échelle (...), sécurité intérieure et défense militaire doivent donc trouver un nouvel équilibre ».

Extrait de l'allocution du premier ministre lors du débat sur la politique de défense du 20 mars 1996, ces propos illustrent bien les défis à venir de nos systèmes de sécurité et de défense face à l'émergence des menaces non militaires de nature stratégique sur la scène internationale.

Trois événements conjugués permettent de comprendre l'apparition de ces menaces.

C'est d'abord la fin de l'ordre bipolaire et la disparition de fait du support logistique que les deux grandes puissances antagonistes apportaient aux entités belligérantes, qui a entraîné ces dernières à financer leurs activités par la criminalité et suscite le développement des zones de non-droit.

C'est ensuite la globalisation des échanges, sans cesse accélérée, d'un côté par les progrès technologiques, en particulier les télécommunications, de l'autre par la mondialisation et les déréglementations, qui a facilité le développement d'organisations criminelles pré-existantes et l'émergence de nouvelles.

C'est enfin l'importance des flux migratoires générés soit par des poussées démographiques incontrôlées ou des déséquilibres économiques, soit par des réfugiés fuyant des régions instables, qui a entraîné la marginalisation de certaines franges de la population dans notre pays par une paupérisation combinée à une dimension ethnique et religieuse.

Aussi, ces menaces nouvelles mettent à mal les outils de sécurité et de défense traditionnels de l'Etat qui apparaissent mal adaptés pour faire face à des situations tout juste contrôlées aujourd'hui. La nécessité de la mise en place d'une stratégie s'impose, avec comme problème majeur la coordination impliquée par le recouvrement des domaines policier, militaire, judiciaire, économique, éducatif et social. En outre, le Ministère de la défense ne peut éviter de s'interroger sur les adaptations nécessaires à cette nouvelle donne.

Véritables périls, ces menaces mettent en danger la sécurité de nos sociétés à un niveau infra-militaire.

En premier lieu, elles peuvent atteindre nos **flux de vie** que sont la liberté et la sécurité de la circulation (terrorismes, pirateries, criminalité organisée, flux migratoires, zones de non-droit), nos approvisionnements (économie, finances, énergie, eau), et nos informations (réseaux informatiques, télécommunications, manipulations des médias, intelligence économique).

En second lieu, elles génèrent des **flux de mort** que sont les trafics (drogues, armes, êtres humains, organes, déchets), les atteintes à l'intégrité humaine (drogues, prostitution, sectes).

Pour faire **face à ces menaces**, les **organismes policiers semblent mieux adaptés que les militaires** dans la lutte contre les formes du crime organisé à l'échelle internationale, et dans tous les cas où l'on peut criminaliser/judiciariser l'adversaire. L'emploi des forces militaires devrait donc être réservé à la participation à la lutte contre des formes de violence (terrorisme, mafia, criminalité organisée). Cependant, cet adversaire est généralement difficilement identifiable et localisable mais facilement combattable car il ne dispose pas de ressources de violence significatives. Néanmoins, il refuse ordinairement une stratégie militaire. Sa neutralisation est donc moins un problème matériel que son identification. En conséquence, le **renseignement prime sur l'action** proprement dite dans la mesure où un volume de forces limité suffit généralement à le contrer, d'où la **nécessité d'un effort de coordination** des différents services de renseignement et l'optimisation des moyens.

En outre, **l'outil militaire gagnerait à s'adapter** à ces menaces infra-militaires par une **plus grande collaboration** des forces de sécurité et de défense, un **ajustement du cadre d'emploi** des forces ne remettant pas en cause les capacités de projection-action traditionnelles, et le **développement de formations et de matériels spécifiques**.

Les armées ont de fait perdu leur quasi-monopole de la lutte contre les menaces jugées majeures par le gouvernement. Il n'y a plus d'un côté les policiers et les gendarmes et de l'autre les armées face à une escalade sérieuse. On connaît dorénavant des instruments beaucoup plus différenciés et répondant à des formes de violence différentes. Cela change le rapport de force et de légitimité entre les forces de sécurité et de défense. Les **menaces transnationales favorisent l'interpénétration entre interne et externe** ainsi que le rééquilibrage en faveur des périls affectant notre territoire.

Il n'y a donc plus une défense globale qui serait par essence militaire et où la défense civile et économique seraient des secteurs complémentaires mais subordonnés à la défense militaire. La sécurité globale repose plutôt sur des techniques, des savoir-faire différenciés selon les menaces et les militaires sont de moins en moins l'ultime recours pour toutes les opérations. **La séparation classique entre sécurité intérieure et extérieure disparaît** progressivement pour laisser place à l'interpénétration des espaces.

TABLE DES MATIERES

1 - ETAT DES LIEUX :	6
11 - LES ORGANISATIONS CRIMINELLES TRANSNATIONALES.....	6
111. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	6
112. LA CRIMINALITE ORGANISEE EN TANT QUE MENACE STRATEGIQUE	7
113. FACTEURS DE DEVELOPPEMENT	8
114. EVOLUTIONS RECENTES	9
115. TYPOLOGIE ET RECENSEMENT.....	10
1151. Les organisations « classiques ou historiques »	10
1152. Les formes nouvelles de criminalité organisée.....	11
116. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS.....	12
1161. Conséquences directes du trafic de produits stupéfiants.....	13
1162. L'enjeu économique.....	13
12 - LES IDEOLOGIES :	15
121 - Les séparatismes.....	16
122 - Le terrorisme.....	16
123 - Les sectes.....	20
13 - L'INTELLIGENCE ET LES STRATEGIES D'INFLUENCE	24
131 - Les grandes modifications.....	24
1311 - La mondialisation.....	24
1312 - De l'entreprise-réseau au réseau d'entreprise	24
1313 - L'ère de l'information	26
132 - La guerre de l'information.....	28
1321 - Un concept « fourre-tout »	28
1323 - L'intelligence économique.....	30
1324 - La fuite des cerveaux.....	32
133 - Le cyber-terrorisme	32
1331 - Internet	33
1332 - La piraterie informatique.....	34
14 - ATTEINTE A LA COHESION	35
141 -LES FLUX MIGRATOIRES INCONTROLES	35
1411-CAUSES	35
1412-ENJEUX ET PROBLEMES	36
142 -LES GHETTOS.....	37
1421-CAUSES	37
1422-PROBLEMES	37
2 - UNE REPONSE GLOBALE DE L'ETAT :	39
21 - UNE ORGANISATION TRANSVERSALE :	39
22 - DES MOYENS IMPORTANTS :	40
221 - Le Ministère de l'intérieur :	40
222 - Le Ministère de l'économie et des finances :	41
223 - Le Ministère de la défense, la gendarmerie nationale :	42
23 - DES FAIBLESSES STRUCTURELLES :	43
231 - UN MODELE DE SECURITE STATIQUE :	43
232 - UNE COORDINATION INSUFFISANTE :	43
3- UN ROLE NOUVEAU POUR LE MINISTERE DE LA DEFENSE ?	44
31- LES EXEMPLES ETRANGERS.....	44
311- L'exemple du Royaume-Uni :	45
312- L'exemple américain :	45
32- UNE DOCTRINE FRANCAISE A ADAPTER :	45
321 - Le livre blanc sur la défense de 1994 :	45
322 - Le concept d'emploi des forces (CEF) :	46
323- Armées et sécurité intérieure :	47
33 - LA NECESSAIRE ADAPTATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS :	49
331- Des moyens humains à former :	49
332- Des moyens adaptés et des matériels spécifiques à développer ?.....	50
3321- Des moyens adaptés :	50
3322 - Des matériels à développer ?.....	50
CONCLUSION GENERALE	52

« L'image de la nation en armes pour la protection des frontières et la défense de son sol ne correspond plus aux besoins de notre défense sur le territoire lui-même, le premier enjeu est celui de la sécurité publique face aux fléaux du terrorisme ou des trafics à grande échelle (...), sécurité intérieure et défense militaire doivent donc trouver un nouvel équilibre ».

Extrait de l'allocution du premier ministre lors du débat sur la politique de défense du 20 mars 1996, ces propos illustrent bien les défis à venir de nos systèmes de sécurité et de défense face à l'émergence des menaces non militaires de nature stratégique sur la scène internationale.

Trois événements conjugués permettent de comprendre l'apparition de ces menaces.

C'est d'abord la fin de l'ordre bipolaire et la disparition de fait du support logistique que les deux grandes puissances antagonistes apportaient aux entités belligérantes, qui a entraîné ces dernières à financer leurs activités par la criminalité et fait naître des zones de non-droit.

C'est ensuite la globalisation des échanges, sans cesse accélérée, d'un côté par les progrès technologiques, en particulier les télécommunications, de l'autre par la mondialisation et les dérèglementations, qui a facilité le développement d'organisations criminelles déjà existantes et l'émergence de nouvelles.

C'est enfin l'importance des flux migratoires générés soit par des poussées démographiques incontrôlées, soit par des réfugiés fuyant des régions instables, qui a entraîné la marginalisation de certaines franges de la population dans notre pays par une paupérisation combinée à une dimension ethnique et religieuse.

Aussi, ces menaces nouvelles mettent à mal les outils de sécurité et de défense traditionnels de l'Etat qui apparaissent mal adaptés pour faire face à des situations tout juste contrôlées aujourd'hui. La nécessité de la mise en place d'une stratégie s'impose, avec comme problème majeur la coordination impliquée par le recouvrement des domaines policier, militaire, judiciaire, économique, éducatif et social. En outre, le Ministère de la défense ne peut éviter de s'interroger sur les adaptations nécessaires à cette nouvelle donne.

Dans une première partie, une description de ces nouvelles menaces sera conduite par le CF TILLETTE de MAUTORT (Marine) pour le crime organisé, par le LCL RIO (Gendarmerie) pour celles relevant d'une idéologie, par le CDT SERVOISE (Air) pour celles se rapportant à l'intelligence, et par le CBA BINIO (Terre) pour celles portant atteinte à la cohésion.

Dans une deuxième partie, le CBA ANGIBAULT (Terre) présentera la réponse globale de l'Etat.

Il s'interrogera enfin dans une troisième partie sur le rôle nouveau du Ministère de la défense face à ces menaces.

1 - ETAT DES LIEUX :

11 - LES ORGANISATIONS CRIMINELLES TRANSNATIONALES

Les grandes organisations criminelles transnationales ne datent pas d'aujourd'hui. Les traditionnelles mafias calabraises et siciliennes ont, en des temps assez proches, défrayées les chroniques journalistiques. Mais depuis une décennie, l'irruption sur la scène internationale de nouvelles organisations comme la ramification des anciennes structures témoignent d'une formidable croissance du crime organisé. Qui n'a jamais entendu parler des « Cartels colombiens, Triades chinoises et Yakusas japonais » ? Avant de tenter de donner un essai de définition de la criminalité organisée, nous recenserons rapidement les caractéristiques essentielles de ce type d'organisation. Il sera utile ensuite de montrer en quoi ce type de phénomène constitue bien une menace stratégique pour les Etats. Après une étude rapide des facteurs propices au développement du crime organisé, nous dresserons une typologie de ces organisations. Nous nous attacherons enfin à évaluer leurs effets sur nos sociétés occidentales.

111. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES .

Par rapport à la criminalité « courante », les spécificités de la criminalité « organisée » peuvent se décliner de la façon suivante :

- une activité systématisée qui se manifeste par l'évasion fiscale, l'extorsion de fonds, les jeux clandestins, les contrebandes et fraudes en tout genre, les contrefaçons...
- une implantation internationale qui facilite les possibilités de fuites et les obstacles aux poursuites ;
- des méthodes de gestion modernes qui font appel à des experts et spécialistes en droit, finances, informatique, fiscalité ;
- le recours permanent aux méthodes expéditives de la violence et de l'intimidation ;
- le culte du secret et le cloisonnement rigoureux des activités de l'ensemble des exécutants ;
- des profits considérables qui confèrent à ces organisations une surface financière telle qu'il devient difficile de mettre à jour les activités de blanchiment tant les sociétés sont aujourd'hui intégrées au tissu économique.

Ajoutons à ces traits principaux , les caractéristiques suivantes :

- la taille souvent hors de proportion avec les organisations d'autrefois¹ ;
- une concentration de la richesse et du pouvoir décisionnel dans les mains de quelques clans seulement, capables de mettre en oeuvre une véritable stratégie d'action ;
- l'existence d'une structure hiérarchique² très cloisonnée et fondée souvent sur un même enracinement sociologique traditionnel (familial et régional) ;

¹ A titre d'exemple certaines triades chinoises peuvent regrouper jusqu'à plus de 50.000 membres et la Cosa Nostra est présente dans plus de 40 pays.

- une capacité à durer au-delà de la disparition souvent violente des dirigeants ;
- la continuité des méthodes employées et des buts visés malgré les revers et les aléas ;
- une capacité de mutation foudroyante³ et une grande aisance à s'adapter à l'environnement international.

Nous avons ainsi une idée assez précise de ce qui différencie ce nouveau type de criminalité des organisations traditionnelles. L'ensemble de ces caractéristiques confèrent ainsi à ce type relativement nouveau d'organisations une résistance à la répression hors du commun. C'est en cela qu'elles constituent un défi d'ampleur internationale. Pour le criminologue américain Howard Abadinski, « le crime organisé est une entreprise non idéologique impliquant un certain nombre de personnes dans des rapports sociaux fermés, organisés sur une base hiérarchique avec au moins trois niveaux ayant pour finalité de s'assurer des profits en s'engageant dans des activités légales ou illégales. »

112. LA CRIMINALITE ORGANISEE EN TANT QUE MENACE STRATEGIQUE .

Il est certain que la criminalité organisée constitue aujourd'hui beaucoup plus qu'un risque⁴ latent pour nos sociétés développées. Elle est devenue au fil des dernières décennies une menace à part entière sur les ordres internes car elle utilise les systèmes pour les détourner et contribue très largement à déliter les institutions politiques et économiques, même si ce n'est pas son objectif premier.

Les buts poursuivis par les organisations criminelles transnationales sont essentiellement d'ordre financiers. Le caractère menaçant de telles organisations vient non seulement de la mise en oeuvre de certains des modes opératoires choisis mais aussi et surtout de la puissance politique que confère la détention de sommes considérables qui permettent à ces organisations de se substituer totalement aux pouvoirs politiques traditionnels (économie parallèle, redistribution de subvention, aides à l'éducation etc..). Non seulement elles font peser des risques sur les sociétés traditionnelles en matière de sécurité publique, mais de manière plus préoccupante, elles constituent et développent au sein des Etats des réseaux occultes de pouvoir par la corruption et la compromission d'élus ou de notables locaux.

S'il y a bien menace in fine pour le pouvoir en place (substitution de la puissance publique par des pouvoirs occultes), est-il judicieux de qualifier de stratégiques les moyens mis en oeuvre par ces organisations ? La force armée fait partie intégrante de la sphère criminelle car tous les modes opératoires s'appuient tôt ou tard sur la violence physique. Sont-ils tous planifiés sur le long terme et dans de grands espaces, critères

² La permanence de cette structure hiérarchique permet de distinguer radicalement la criminalité organisée de la délinquance et du grand banditisme.

³ Qui en font de véritables multinationales changeant de structures presque sans délai.

⁴ La différence qui existe entre la notion de risque et celle de menace est ténue. Si le risque est lié à la dangerosité d'une action qui n'a pas pour vocation première de nuire mais de dégager un avantage quel qu'il soit, la notion de menace est associée à l'intention de nuire.

traditionnellement retenus pour qualifier le champ des activités stratégiques ? Dans ce domaine il convient de rester prudent et sélectif. La criminalité courante qui s'exprime souvent au travers de braquages, de vols et qui recouvre tout la gamme de la délinquance traditionnelle n'offre pas les caractéristiques de l'action stratégique. Seule la combinaison de plusieurs modes d'action débordant généralement les frontières des Etats est de nature stratégique. Ce savoir-faire est exclusivement le fait d'un certain nombre d'organisations criminelles transnationales disposant de moyens technologiques et financiers importants. Constituant une menace pour l'ordre interne des Etats par les objectifs visés⁵, les organisations criminelles transnationales développent des moyens réellement stratégiques pour atteindre leurs fins.

113. FACTEURS DE DEVELOPPEMENT .

Avant de tenter une typologie et un recensement de ces organisations, recherchons les facteurs qui favorisent l'éclosion et le développement du crime organisé.

S'agissant de l'éclosion de telles structures, le point commun à ce type d'organisations est en général un fort enracinement socioculturel. Comme l'affirmait le célèbre juge Giovanni Falcone assassiné à Palerme en 1992, « la mafia n'est pas un cancer né par hasard sur un tissu sain ». Elle trouve ses origines dans un contexte socio-économique défavorisé et prend appui sur une structure familiale et clanique à laquelle sont rattachés des « hommes d'honneur ». En Asie du Sud-est, les organisations criminelles sont liées à l'existence d'importantes diasporas et s'identifient par leur origine nationale⁶.

Les facteurs qui favorisent le développement de cette grande criminalité sont plus complexes à saisir car ils sont nombreux et d'ordres différents.

Au niveau géographique tout d'abord, l'apparition dans les années 90 des « zones grises » et des « jungles urbaines » a constitué un terreau extrêmement propice. Il existe désormais à la surface du globe de nombreux espaces où aucun Etat n'est en mesure d'imposer sa loi. Il s'agit pour l'essentiel de zones entières du Mexique, du Pérou, de la Turquie, de la Birmanie, de la Colombie, du Surinam, de l'Ukraine et de la Chine. Y opérer exige l'engagement de moyens militaires massifs souvent hors de portée des pays y exerçant leur souveraineté. Ces zones de non-droit constituent le terrain de prédilection des narcotrafiquants au sein desquels la culture et le traitement des substances narcotiques s'effectuent dans la plus totale impunité⁷.

Le deuxième phénomène capital qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on s'attache à la grande criminalité transnationale est l'émergence de la société sub-urbaine au sein du tiers-monde, la « jungle de béton ». Après un exode rural massif, les populations villageoises attirées par le miracle de la métropole se sont finalement fixées dans la périphérie urbaine. C'est dans cet univers précaire que les narcotrafiquants trouvent au contact d'une population complice et soumise la main d'oeuvre nécessaire. La proximité des moyens de transport (aéroports, ports) et des centres économiques

⁵ Concentration de puissance financière et substitution du pouvoir politique.

⁶ Les triades chinoises ou les boryokudan japonais.

⁷ Les « Triangles d'Or » et « Croissant d'Or ».

représente un avantage considérable largement décuplé par le caractère impénétrable de ce milieu sub-urbain où les narcotrafiquants ont réorganisé un modèle social tourné à leur profit exclusif.

Le processus de mondialisation qui s'est accéléré au cours de la dernière décennie offre désormais des opportunités pour la grande criminalité qui il y quinze ans seulement demeuraient encore insoupçonnées. La nouveauté réside maintenant dans le volume, la vitesse et la transnationalité de plus en plus grande des activités de ces organisations. La liberté des échanges des personnes et des marchandises au sein de nouveaux sous-ensembles économiques et politiques jouent en faveur⁸ de la criminalité organisée qui profite au même titre que toute autre entreprise cherchant à s'exporter de l'unification des marchés.

Au déplacement des personnes et des biens est venu se greffer un accroissement considérable des échanges d'informations. Ces espaces d'échanges déterritorialisés constituent un terrain de prédilection pour la délinquance internationale. Les moyens de contrôle classique s'avèrent inopérants et l'action répressive des Etats est handicapée par la perception forcément fragmentaire et fugitive que peuvent en retirer les services spécialisés. Cette révolution des transmissions de l'information constitue un facteur essentiel du développement des activités mafieuses. La téléphonie sans fil, la monétique et les réseaux informatiques sont ainsi largement utilisés par les organisations criminelles pour « fluidifier » leurs communications. Autrefois limitées à des espaces bien précis, ces organisations sont capables de se rencontrer, de passer des alliances et de diversifier leurs activités internationales.

L'apparition de paradis fiscaux est un autre facteur de développement qu'il convient de souligner. A partir du moment où des havres permettent aux organisations de placer et de recycler les profits de leur crime, la reproduction du phénomène semble inéluctable.

Ajoutons à cette liste déjà longue de facteurs propices à la croissance du crime organisé, les tendances prévisibles suivantes:

- « porosité » grandissante des frontières notamment entre le Nord et le Sud ;
- multiplication probable des zones grises ;
- attrait financier important des paysans pauvres du Sud pour les cultures illicites ;
- flux d'émigration vers le Nord avec constitution de diasporas complices.

114. EVOLUTIONS RECENTES .

Après ce panorama forcément incomplet des facteurs de développement de cette grande criminalité transnationale, essayons de dégager les évolutions les plus récentes.

Les tendances déjà perceptibles se caractérisent par l'apparition de véritables stratégies plurinationales avec des alliances occasionnelles et la passation de véritables

⁸ L'apparition récente d'une nouvelle forme de criminalité aux subventions communautaires témoigne du dynamisme des activités mafieuses.

contrats de prestations de services entre organisations⁹. La deuxième orientation observable est une très forte délocalisation, notamment dans le domaine de la drogue où les terroirs de production traditionnels sont en train de se disperser. La diversification des sources de profit est une autre caractéristique de l'époque actuelle. Là où les groupes criminels traditionnels avaient bâti leur fortune et leur réseaux sur une activité dominante¹⁰, on assiste aujourd'hui à un éclatement dans tous les domaines générant des gains à la fois substantiels et rapides. Enfin l'importance grandissante du rôle joué par les diasporas¹¹ est un phénomène lui aussi très significatif de ces dernières années.

Pour résumer les tendances les plus récentes, il semble bien que nous ayons à faire face dorénavant à une criminalité organisée très diversifiée et de plus en plus éclatée où il devient difficile de distinguer des lignes de forces de stratégies politiques communes. La criminalité organisée classique à structure verticale et hiérarchisée qui d'une certaine manière régulait la petite délinquance tend à ne plus être le « modèle ».

Face à toutes ces « vulnérabilités » nouvelles - zones de libre échange, zones grises, urbanisation, progrès technologiques dans le domaine de l'information - les Etats souverains et les institutions internationales apparaissent plus démunis que jamais. La pesanteur et la rigidité des législations, l'hétérogénéité des systèmes de défense sont utilisées pour échapper à toute forme de répression. Chaque différentiel sur le plan législatif, chaque lourdeur de procédure judiciaire ou pénale définit ipso facto un espace d'impunité dans lequel s'engouffrent ces organisations souvent très au fait des failles des différentes législations. Cette hétérogénéité des appareils répressifs constitue le principal handicap de nos sociétés pour lutter contre la criminalité organisée, handicap qui s'alourdit lorsque s'affaiblissent les structures étatiques.

115. TYPOLOGIE ET RECENSEMENT.

Bien qu'il soit artificiel de séparer radicalement les différentes organisations tant les contacts désormais se multiplient, il reste néanmoins possible de les classer en deux groupes distincts : d'une part les organisations « classiques ou historiques » et d'autre part les formes nouvelles de criminalité transnationales.

1151. Les organisations « classiques ou historiques ».

Il convient de regrouper sous cette terminologie les mafias italiennes, les yakusas japonais et les triades chinoises. Toutes ces organisations ont comme point commun une forte assise locale et remplissent un rôle de protection « sociale » et de régulation de la petite délinquance.

Les mafias italiennes :

⁹ Les cartels asiatiques de l'héroïne avaient créé au travers de la Russie de nouvelles routes pour acheminer les stupéfiants vers l'Europe. Les mafias italiennes ont organisé au bénéfice de gangs de l'Europe de l'est des stages de formation aux techniques de blanchiment d'argent.

¹⁰ La prohibition, la drogue ou le marché noir.

¹¹ C'est le cas de la diaspora chinoise qui compte plus de 60 millions d'individus dans le monde ou de la dissémination en Europe occidentale des personnes originaires des pays d'Europe orientale.

Cosa Nostra (Sicile) : très hiérarchisée, entre 40 et 50.000 personnes, 130 « familles » connues en 1994. Essentiellement trafic de stupéfiants et toutes formes de crime sauf la prostitution. C'est la plus dangereuse car très organisée et homogène pour tout ce qui touche à la direction des affaires.

La branche américaine de la Cosa Nostra regroupe environ 25 « familles » réparties entre New York, Chicago, la Nouvelle Angleterre, la Floride, Las Vegas et Atlantic City. Elles occupent des branches industrielles entières comme le traitement des ordures à New York.

Ndrangheta (Calabre) : 5500 personnes, 150 « familles », Spécialisée dans l'enlèvement avec rançon, comportements souvent archaïques.

Camorra (Naples et Campanie) : 7 à 8000 personnes, 110 « familles ». Composée d'une série d'associations locales souvent concurrentes qui se livrent avant tout au commerce de la cocaïne. Pas d'organisation unitaire.

Sacra Corona Unita (Pouilles) : 3 « familles », 2500 personnes. Connexions avec les mafias turques et albanaises pour l'organisation des réseaux d'immigration clandestine (Kurdes, Albanais).

Au total les mafias italiennes sont présentes dans plus de 42 pays.

Les yakusas japonais :

En 1994 plus de 60.000 yakusas initiés réunis en 3500 clans différents, eux-mêmes regroupés en fédérations criminelles dont les plus importantes « Yamaguchi Gumi, Nagawa Kai, Sumiyoshi Kai ». Activités tournées vers le racket, le piratage de marchés publics, la contrebande d'armes, les jeux illégaux et l'usure. Implantation en Corée du Sud, Etats-Unis, Philippines et Australie.

Les triades chinoises :

Les grandes triades chinoises sont pour l'essentiel implantées à Hong Kong, Taiwan et Chine populaire. Elles s'appuient sur de fortes diasporas dans le monde entier.

Les principales ont pour nom

« Sun Yee On, 14K, Fédération Wo » à Hong Kong,

« Bambou Uni, Bande des quatre mers » à Taiwan,

« Le Grand Cercle » en Chine Populaire.

Les activités sont diversifiées : trafic de stupéfiants, armes, émigration clandestine, piratages audio et vidéo, jeux illicites, racket , prostitution.

1152. Les formes nouvelles de criminalité organisée.

Apparues plus récemment, les caractéristiques de ces organisations sont un plus grand éclatement géographique et surtout une grande diversification des activités. L'absence de traditions héritées des générations précédentes¹² et une implantation

¹² Le code d'honneur.

territoriale moins marquée les rend plus dangereuses et très « versatiles ». Il s'agit pour l'essentiel des cartels de la drogue et des mafias russes et turques.

Les cartels colombiens :

Spécialisés dans l'agriculture, la chimie, le transport intercontinental et la vente en gros de cocaïne et d'héroïne. Au sommet, deux grands cartels - Medellin et Cali - assurent la coordination des activités, la transmission des informations, le renseignement et la protection. Ils contrôlent plus de 80% de la production mondiale de cocaïne et s'appuient sur plus de 25.000 « soldats » regroupés en 2000 groupes criminels encadrés par un millier de dirigeants.

Les cartels mexicains :

Six cartels principaux : Culiacan, Guadalajara, Juarez, Matamoros, Sonora et Tijuana.

Trafic de stupéfiants produits localement ou importés de Colombie vers les Etats-Unis, immigration clandestine notamment chinoise en liaison avec les triades.

Se partagent les 3200 km de la frontière avec les Etats-Unis.

Excellente pénétration et corruption des administrations et pouvoirs politiques.

Les mafias russes :

Environ 5000 groupes réunis au sein de 150 organisations criminelles disposant de liaisons internationales sérieuses. Jouent un rôle non négligeable dans l'appareil d'état russe et plus particulièrement dans les conflits du Caucase - bandes armées en Arménie, Azerbaïdjan, Daghestan, Géorgie, Tchetchénie etc...

Activités allant du marché noir au pillage des entrepôts d'Etat en passant par le trafic d'armes, de stupéfiants, de déchets nucléaires (?) ...

Responsables de 15.000 meurtres par an recensés en Russie.

Implantés dans l'ex-bloc de l'Est, en Allemagne, activités de blanchiment en France.

Les mafias turques :

Une dizaine de grands clans criminels turco-kurdes - « Ayanoglou, Baybasin, Cakili, Heybetli, Karaduman, Ulucan » - dirigés par des parrains disposant de solides appuis politiques.

Trafic d'héroïne entre l'Asie centrale et l'Europe, contrebande de matériel électronique et vidéo, contrefaçons, jeux clandestins, racket, prostitution etc..

Implantés en Europe et principalement en Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Suisse.

116. EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS.

Au terme de ce parcours rapide sur la criminalité organisée, il apparaît important d'insister sur les effets directs et indirects que ce type d'organisations provoquent au sein de nos pays industrialisés. Outre la violence déclarée que ce type

d'activité génère, deux aspects méritent une attention particulière. Il s'agit tout d'abord de la mise sur le marché de quantité importante de produits stupéfiants¹³ et ensuite du poids financier atteint par ces groupes, poids qui les rend capables de fragiliser les circuits économiques traditionnels¹⁴.

1161. Conséquences directes du trafic de produits stupéfiants.

Les conséquences directes de la consommation de drogue sont de trois types : la drogue marginalise, elle développe la délinquance « quotidienne » et favorise l'instauration de micro-économies parallèles.

La marginalité qui frappe une population jeune est un véritable phénomène de désinsertion vis-à-vis de la société et de ses valeurs. Elle commence au sein de la famille souvent marquée par le chômage et dans laquelle les enfants sont livrés à eux-mêmes. Lorsque les enfants rapportent par le biais du trafic plus d'argent que le père par le travail, l'autorité parentale devient impossible. L'anonymat des grandes cités, la perte des repères culturels des différentes communautés et l'absence générale de communication favorisent le repli sur soi et le cheminement vers la drogue et la dépendance. Il s'ensuit une entrée dans un genre de vie non choisi - la « galère » - caractérisée par l'échec scolaire, l'oisiveté prolongée et la précarité. Outre le caractère profondément choquant de telles dérives, cette marginalisation d'individus jeunes est synonyme de coût social toujours croissant.

Le développement de la délinquance est directement lié à la question de la drogue¹⁵. Le problème du toxicomane est insoluble. Marginalisé, il a besoin par tous les moyens de trouver l'argent nécessaire à sa consommation quotidienne. Cette délinquance courante fait naître une grande insécurité. Pour les mêmes raisons, la drogue encourage à la prostitution des mineurs. Enfin, elle fait naître de véritables violences urbaines dont le but est de faciliter l'implantation de réseaux de distribution par la création de zones de non-droit.

La revente de produits stupéfiants même à petite échelle instaure une économie souterraine et parallèle qui touchent à terme tous les habitants d'un même quartier. La loi du silence est alors la règle et les enfants font eux-mêmes basculer les familles qui ne peuvent résister devant l'argent facile et sale. C'est tout un mode d'organisation sociale qui se substitue ainsi aux pouvoirs publics.

1162. L'enjeu économique.

Les sommes mises en jeu par le biais des organisations criminelles transnationales sont énormes. On évalue à plus de 500 milliards de dollars le chiffre d'affaires annuel de ces multinationales dont plus de 300 milliards pour le seul commerce de la drogue¹⁶.

¹³ Effet direct.

¹⁴ Effet indirect.

¹⁵ Dans 60 à 70% des cas de crimes et délits, la drogue figure comme motivation première.

¹⁶ Soit plus de 10% du commerce international.

Le blanchiment.

Les mécanismes du blanchiment sont complexes même s'ils reposent sur des principes simples. Il s'agit pour l'essentiel de recycler dans des pays où les activités bancaires et financières sont peu réglementées de l'argent destiné à être ultérieurement réinjecté dans les pays d'origine sous forme de transferts bancaires parfaitement légitimes. Le but du blanchiment est de donner aux espèces comme aux autres valeurs patrimoniales une forme d'utilisation légale. Les capitaux qui ne servent pas au financement d'activités illégales doivent être reconnus comme des revenus légaux imposables dans le pays de destination. Dans un premier temps, les pistes susceptibles de révéler l'origine illégale des fonds sont brouillées et effacées par la transformation en d'autres formes de valeurs et par des transferts dans d'autres pays. Au cours d'une deuxième phase, il y a développement d'activités légales qui serviront de justificatifs pour l'autorité fiscale¹⁷. Il y a quatre grandes catégories de formes de blanchiment d'argent :

- le franchissement des frontières nationales,
- le placement,
- le brouillage,
- l'intégration.

Le franchissement des frontières nationales de liquidités sous forme de billets de banque est limité par le volume mais reste praticable en contournant les prescriptions légales. L'image traditionnelle du porteur de valises de numéraires tend à s'estomper pour laisser place maintenant à des transferts électroniques plus efficaces¹⁸ mais qui nécessitent un « placement » préalable dans le pays où les profits ont été réalisés.

La technique du placement sert à contourner l'obligation de déclaration et d'identification lors de versement d'argent comptant sur des comptes bancaires. L'entrée dans le système financier légal par le « placement » est considérée comme la phase la plus délicate. Elle nécessite une activité de couverture et peut faire appel à la corruption active ou le chantage. Elle s'opère souvent au travers d'une multitude de petites transactions non touchées par l'obligation de déclaration et de vérification de l'identité.

Le brouillage¹⁹ permet d'effacer les pistes en cas de tentative d'identification de l'origine des fonds. Il est possible de semer une totale confusion en édifiant un réseau complexe de comptes sous des noms différents et en détournant le secret bancaire ou d'autres professions²⁰.

Une fois les traces de l'origine soigneusement effacées par l'opération de brouillage, il s'agit de trouver une nouvelle origine pour les capitaux. C'est le travail de « l'intégration ». Toute une panoplie de méthodes et de procédés sont disponibles dans ce domaine avec une prédilection toutefois pour le montage d'affaires fictives qui, soit n'ont pas lieu, soit n'ont pas l'importance qu'on leur prête. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus qu'il devient alors possible de procéder à des investissements directs dans des entreprises légales.

¹⁷ Le but est atteint lorsque l'origine des valeurs patrimoniales créées paraît plausible à tout expert fiscal.

¹⁸ Chaque jour plus de 1000 milliards de dollars transitent de façon électronique sur le marché des changes.

¹⁹ Plus connu sous son appellation anglo-saxonne de « layering ».

²⁰ En particulier le secret auquel est tenu le métier d'avocat.

Le génie des grandes organisations réside dans l'utilisation de tous les outils qui ont été créés par la finance internationale. Les grands « blanchisseurs » sont souvent diplômés des meilleures écoles de business, ils ont parfaitement assimilé les règles de la finance moderne. Les paradis fiscaux achèvent de faciliter ces tâches. Ces phénomènes d'évasion fiscale sont d'autant plus préoccupants qu'un certain nombre de nouveaux pays²¹ en quête de capitaux font désormais concurrence aux havres traditionnellement connus.

Les perturbations sur l'économie mondiale.

Au regard des bénéfices dégagés par l'activité criminelle de grande envergure, la menace de gangrène des marchés financiers se fait pressante. Au Japon la mafia a largement contribué à gonfler la bulle financière de la bourse de Tokyo. En France, le phénomène est encore mal connu, mais selon des enquêtes récentes, le « Yamaguchi-Gumi », premier groupe mafieux japonais, aurait acheté en 1989 pour 50 millions de francs de titres « Axa » via une société écran.

Aux Etats-Unis, la Cosa Nostra domine des secteurs entiers de l'économie légale. Des experts de l'université de Wharton attribuent aux monopoles de la Cosa Nostra dans les secteurs du transport, du gardiennage, du nettoyage industriel et de l'immobilier la responsabilité d'un surplus d'inflation de 0.3 point, une perte totale de plus de 400.000 emplois et un manque à gagner en terme de PNB de 18.2 milliards de dollars. Partout où sévissent des cartels mafieux, les prix et les salaires cessent de s'établir selon les règles du marché.

12 - Les idéologies :

Sous ce vocable ont été regroupés pour les besoins de cette étude trois phénomènes proches sous certains aspects du crime organisé, puisqu'ils reposent également pour une large part sur des organisations clandestines : les terrorismes, les mouvements séparatistes et les sectes. Bien que plus marginaux que les organisations criminelles classiques, ces trois types de mouvements sont cependant susceptibles de constituer des menaces vis-à-vis de l'Etat ou de la population. Il convient donc de les étudier plus avant.

Ces mouvements marginaux partagent au premier abord certaines caractéristiques, qui nous conduisent à les évoquer conjointement. Si le crime organisé vise avant tout la recherche des profits, terrorismes, séparatismes et sectes ont théoriquement des finalités toutes autres. Leurs visées sont sensément politiques et philosophiques.

En revanche, ces phénomènes se distinguent déjà lorsque l'on considère l'objet de leurs activités. Si terrorisme et séparatisme orientent leur action contre un ou des Etats, les sectes ont plutôt un comportement parasitaire dont les populations sont les premières et souvent les seules victimes.

Les quelques pages qui suivent sont consacrées à une description rapide et donc forcément un peu réductrice de chacune de ces trois menaces.

²¹ La Hongrie, l'Irlande et l'Autriche garantissent un secret bancaire absolu.

121 - Les séparatismes

Ceux-ci s'attaquent à l'évidence à la cohésion nationale. Mais leurs modes d'action extrêmement divers les rendent plus ou moins menaçants.

Adoptant généralement une structure clandestine, ils disposent pourtant pour nombre d'entre eux d'une "vitrine légale". Celle-ci permet de jouer le jeu démocratique et peut servir d'exutoire à des populations frustrées au plan économique ou culturel. A l'extrême, un mouvement récent comme le rassemblement des "Savoisiens" se limite à cette activité légale. Une organisation régionaliste, pour peu qu'elle ne fournisse pas le support logistique d'une action violente et s'appuie essentiellement sur des revendications culturelles, relève donc pour l'essentiel du jeu normal des institutions : elle ne saurait ici être considérée comme une menace.

Cependant, la situation est rarement aussi simple, et les organisations de ce type drainent inéluctablement des contestataires aux objectifs extrêmement divers. Si les uns entendent simplement défendre un particularisme régional, d'autres ont des objectifs politiques beaucoup plus radicaux : ils revendiquent un statut d'autonomie voire d'indépendance, en contradiction avec la constitution française. De plus, des divergences apparaissent régulièrement sur le mode d'action : les extrémistes sont naturellement tentés par des démonstrations violentes, cette tentation apparaissant d'autant plus forte que l'assise électorale du mouvement est faible. Les organisations à visées autonomistes sont donc mécaniquement entraînées progressivement vers la clandestinité et l'éclatement entre tendances plus ou moins extrémistes. La Corse en fournit de multiples illustrations. Ces excès conduisent finalement à considérer le phénomène comme une véritable menace.

Considérant le cas français, l'aspect transnational de cette menace séparatiste apparaît finalement assez limité, pour ne pas dire circonscrit au problème basque. En effet, même s'il existe une solidarité de fait entre les divers mouvements régionaux, tant au plan national qu'international, l'instabilité créée par les indépendantistes bretons ou même corses reste essentiellement circonscrite au territoire national. Le régionalisme catalan, bien que dépassant les limites de la chaîne pyrénéenne, relève essentiellement en France d'un courant culturel. A l'inverse, les activistes du Pays Basque ont beau jeu d'utiliser une forte solidarité transfrontalière pour développer des actions ainsi beaucoup plus déstabilisantes.

Face à ces mouvances très diverses, il convient d'agir avec prudence et de ne pas rejeter en bloc toute aspiration régionaliste. La décentralisation doit d'ailleurs permettre de répondre à une bonne part des revendications identitaires. En fait, ne peuvent être véritablement considérés comme menaçants que l'activité terroriste et ses réseaux.

Seul Iparetarak, allié à l'ETA, est donc susceptible de constituer aujourd'hui une menace transnationale, encore cette menace apparaît elle relativement limitée aussi bien géographiquement que dans son ampleur.

122 - Le terrorisme

Tout comme le précédant, ce phénomène apparaît difficile à cerner tant ses contours sont flous. D'une très succincte, il peut être défini comme un mode d'action

politique où le faible exprime son refus de la domination du fort de la violence exercée par l'Etat, qui serait la seule légitime. Ce terrorisme n'est pas pratiqué par les seules organisations dites "terroristes". Ainsi, des mouvements séparatistes ou de guérilla voire des organisations sectaires et des Etats²² recourent plus ou moins exceptionnellement à des méthodes ou des actes méritant le qualificatif de terroriste.

Ces actions sont donc le fait de multiples acteurs, dont Gérard. CHALIAND donne une typologie sommaire²³ en quelques catégories :

- mouvements nationalistes ;
- mouvements ou groupes idéologiques d'extrême-gauche, ou d'extrême droite ;
- mouvements ou groupes d'inspiration religieuse mais au projet politique ;
- sectes ou groupes millénaristes ou préoccupés par un problème "sociétal" spécifique, tels l'avortement ou l'écologie ;
- groupes parrainés ou manipulés par des Etats, éventuellement recrutés dans les catégories précédentes.

Plus simplement, et excluant le phénomène encore marginal des sectes, Jean-Philippe CONRAD²⁴ retient de façon synthétique trois catégories : un terrorisme révolutionnaire, un terrorisme identitaire, qualifié de nationaliste ou d'indépendantiste, et un terrorisme de manipulation.

Depuis la fin des événements d'Algérie et les derniers soubresauts de l'OAS, la France apparaît plus particulièrement concernée par ces trois types de terrorisme, ainsi décrits par Michel WIEVIORKA²⁵ selon une classification proche de la précédente.

Le premier, à caractère social et révolutionnaire, est le fruit de la décomposition du gauchisme et de l'autonomisme : il est incarné par le mouvement "Action directe". S'étant arrogé le droit de parler au nom d'un mouvement ouvrier qui s'était entre temps institutionnalisé, son équipée s'est achevée très normalement par un traitement judiciaire. Aujourd'hui, ce sont plutôt l'exclusion et la précarisation qui constituent les grands enjeux sociaux et qui pourraient constituer le ferment de nouvelles manifestations violentes. La trajectoire de Khaled KELKAL, dont l'action relève plus certainement de l'Islamisme radical et du terrorisme international, n'est cependant pas complètement étrangère à cette perspective. En contrepoint de la disparition d'un terrorisme d'extrême gauche, il convient en outre de ne pas ignorer le risque de développement d'un mouvement de même type à l'extrême droite. Cette dernière est susceptible, elle aussi, de développer des solidarités européennes en Allemagne, en Scandinavie ou en Italie et de constituer en cela un véritable phénomène transnational.

Le second type de terrorisme est lié au régionalisme. Il est aujourd'hui particulièrement visible en Corse, où l'enquête sur l'assassinat du Préfet ERIGNAC souligne s'il en était encore besoin l'imbrication locale entre mouvements terroristes et crime organisé. Mais ce phénomène présente un caractère local tel qu'il n'apparaît pas judicieux de l'évoquer plus longuement dans une étude consacrée aux nouvelles menaces transnationales. En revanche, bien que très localisé lui aussi, le volet terroriste

²² Le cas particulier du terrorisme d'Etat est volontairement écarté de cette étude.

²³ *La mesure du terrorisme* dans la revue "Stratégiques" n° 66-67 consacrée aux terrorismes contemporains.

²⁴ *Origines et réalités de l'Islamisme activiste* dans la revue "Stratégiques" n° 66-67.

²⁵ Cf. *Terrorisme et démocratie* dans la revue "Stratégiques" n° 66-67.

du problème basque se prête un peu mieux à ce modèle. Même si le mouvement Iparetarak n'a jamais eu l'ampleur de son équivalent espagnol, l'aspect transnational du phénomène se prête volontiers à quelques constats évidents. Après la disparition du Franquisme, et alors que l'ETA perdait ainsi une grande part de sa légitimité et du soutien de la population, ce mouvement a su profiter des faiblesses de la coopération internationale. Garantissant la paix en France par leur influence sur Iparetarak, les terroristes espagnols obtenaient en échange la possibilité de se réfugier, officiellement ou tacitement, sur notre territoire. Cette situation a changé au début des années 80 : la coopération politique et policière ayant permis de porter de rudes coups à l'ETA, la "trêve" française s'est interrompue. Iparetarak a développé ses actions violentes alors que la présence des activistes espagnols dans notre pays se faisait plus discrète : les clandestins espagnols se dissimulèrent alors au côté de leurs homologues français dans des communautés religieuses en Aquitaine, ou trouvèrent l'hospitalité auprès de réseaux clandestins bretons.

Le troisième type de terrorisme qui touche particulièrement la France et nous intéresse ici tout particulièrement **est le terrorisme international**. Notre pays en a été souvent victime dans les années 70 et 80 : attentats de CARLOS, de la rue COPERNIC contre une synagogue, explosions meurtrières ou enlèvements au LIBAN, etc. Mais derrière sa nature internationale évidente transparaissent des motivations extrêmement diverses d'acteurs parfois étatiques : pressions sur la diplomatie française, tentatives d'éviction de la France de certaines parties du monde, poursuites d'opposants réfugiés en France, tentatives d'extrémistes de discréditer des mouvements moins radicaux²⁶. Aujourd'hui, la France est tout particulièrement menacée par le terrorisme islamique. Celui-ci est d'autant plus vulnérant qu'il trouve une part de ses racines dans notre histoire coloniale et les liens profonds, aussi bien commerciaux qu'humains et émotionnels, qui nous lient à l'Algérie. Ce terrorisme est d'autant plus difficile à combattre qu'il repose sur un problème social profond, et présente un caractère transnational affirmé. Les islamistes disposent en Orient de camps d'entraînement, de bases logistiques, de communautés de sympathisants et de banquiers dans plusieurs pays d'Europe. Enfin, les réseaux terroristes peuvent mettre à profit le terreau social favorable de nos banlieues, voire détourner les structures d'une délinquance organisée bien implantée dans les cités, pour développer rapidement et à peu de frais leurs actions clandestines.

L'impact du terrorisme apparaît extrêmement divers, selon le domaine sur lequel il s'exerce.

Dans le passé, il a pu précéder avec un succès très relatif la naissance d'un Etat d'Israël puis la reconnaissance d'une Autorité palestinienne. Ainsi, quelque mois d'Intifada ou "guerre des pierres" menée par la jeunesse palestinienne, et largement couverte par les médias internationaux, auront été beaucoup plus efficaces que des années de guérilla et de terrorisme. On ne peut cependant ignorer le fait que des menées terroristes, lorsqu'elles entraînent une action de rétorsion du pouvoir vis à vis de la population, peuvent ainsi susciter chez cette dernière un réflexe identitaire et de solidarité. Cette réaction est propre à favoriser l'émergence de revendications collectives qui peuvent conduire à la reconnaissance d'un peuple et de ses spécificités. C'est l'un des fondements de la théorie révolutionnaire de BAKOUNINE, qui peut au moins partiellement trouver son illustration lointaine dans l'exemple palestinien. A l'inverse, les

²⁶ Comme dans le cas des mouvements palestiniens extrémistes visant à discréditer l'OLP, souvent manipulés par des Etats (Iran mais aussi éventuellement Arabie Saoudite, Syrie voire... Israël ?).

pratiques terroristes des mouvements de guérilla kurdes, aux confins de la Turquie, l'Irak et l'Iran, n'ont pas donné à ce jour les résultats escomptés. Ainsi, la force du PKK semble-t-elle reposer au moins autant sur la diaspora kurde et sur l'argent du trafic de drogues que sur une réaction identitaire face à la répression de l'Etat turc. C'est du moins la thèse que défend ce dernier, et qui tend à convaincre de plus en plus les Européens.

Fort heureusement, l'impact du terrorisme sur les populations est extrêmement limité. En effet, plusieurs sources concordantes permettent d'évaluer à moins de 9 000 morts à l'échelle mondiale le nombre de victimes décédées suite à des actions terroristes sur une période de 30 ans, de 1968 à 1998²⁷. C'est à peine plus que le nombre annuel des décès sur les routes françaises.

Mais si les impacts politique et "militaire" des actions terroristes apparaissent extrêmement limités, voire contre-productifs, l'effet médiatique est en revanche évident. Celui-ci peut entraîner une psychose au sein des populations, encore cette dernière doit-elle être relativisée : les dernières vagues d'attentats islamistes n'ont pas modifié le comportement des français, qui ont adopté d'emblée un comportement plus fataliste que précautionneux. Si bien que la première conséquence de ces événements aura été, avec le renforcement de la présence policière, la baisse de la criminalité de voie publique²⁸ ! Les contrecoups de l'écho médiatique peuvent en revanche être considérables sur l'économie. Ainsi, les attentats terroristes à Jérusalem ou plus encore en Egypte sont susceptibles de remettre en cause des pans entiers de l'économie locale, voire dans le second cas l'équilibre économique du pays²⁹. Cette conséquence économique reste cependant très aléatoire : l'impact sur le tourisme parisien des attentats de ces dernières années aurait été moindre que celui provoqué par la campagne médiatique anti-française qui a accompagné la reprise des expérimentations nucléaires à Mururoa !

Finalement, le terrorisme perdure davantage en raison des faibles moyens qu'il requiert que de la portée effective de ses actions. Il conserve cependant sa puissance et est amené à perdurer en raison de multiples facteurs, dont les principaux sont la résonance médiatique de ses manifestations mais surtout son caractère transnational. Ce dernier permet le développement d'une solidarité terroriste. Il le conduit également à lier des contacts et parfois à s'imbriquer avec les trafics d'armes et de drogue, et plus largement à se lier à la nébuleuse du crime organisé et de ses circuits financiers.

C'est pourquoi il convient de ne pas minimiser les soubresauts terroristes qui ont frappé récemment la France. Ils sont le fruit d'une première rencontre d'un terrorisme islamique international en perte de vitesse et d'un mouvement protestataire "banlieusard", fruit de la précarisation et de l'exclusion. Cette rencontre n'est certainement pas fortuite : elle peut tenter les extrémistes islamiques d'ouvrir un nouveau "champ de bataille" sur un terrain favorable dans leur effroyable fuite en avant. Ils disposent pour cela des infrastructures logistiques et des circuits financiers nécessaires. La lutte contre la menace terroriste reste donc d'actualité, même si elle passe plus certainement par le

²⁷ A titre d'exemple, une étude de la "Round Corporation" évalue le nombre de victimes du terrorisme à environ 10 000 morts sur l'ensemble de la période 1945-1988.

²⁸ Au point que l'on ne sait aujourd'hui si le maintien du dispositif VIGIPIRATE est motivé par la crainte d'un sursaut terroriste ou par l'intérêt, en terme de lutte contre la délinquance, du maintien des renforts de militaires au profit des services répressifs classiques.

²⁹ De fait, les conséquences pour la population locale ont été telles que les terroristes ont dû, sous la pression populaire, annoncer rapidement la fin de toute action violente.

renseignement, la coopération internationale et les enquêtes judiciaires que par les patrouilles de militaires armés de FAMAS dans les gares de la capitale.

123 - Les sectes³⁰

Il n'existe aucune définition juridique des sectes, essentiellement en raison du concept français de laïcité qui interdit toute démarche en ce sens. Le fait religieux dépend des seuls individus³¹, sous réserve des restrictions liées au respect de l'ordre public. Aucune discrimination n'existe entre les cultes. L'Etat se borne à réglementer la vie des structures juridiques et des pratiques sociales qui constituent le support des religions : associations cultuelles ou non, congrégations religieuses, etc. Il est donc juridiquement impossible de distinguer une Eglise d'une secte.

Aussi, comme l'a fait la commission parlementaire constituée à cet effet en 1995, la recherche d'une définition des sectes doit être recherchée dans d'autres champs. Une approche étymologique rapproche le mot "secte" des notions d'allégeance commune et de rupture par rapport à une croyance antérieure. Au plan sociologique, la secte est définie par opposition à l'église : tandis que celle-ci privilégie l'extension de son influence et tend à s'adapter à la société, la secte met l'accent sur l'intensité de la vie de ses membres et tend à se couper du monde.

Une dernière approche pragmatique, basée sur la dangerosité des pratiques constatées dans certains groupements ou "minorités religieuses", a retenu la préférence de la commission parlementaire. Il s'agit des critères utilisés par les Renseignements généraux pour l'analyse du phénomène sectaire, et dont le constat peut permettre de caractériser une secte :

- la déstabilisation mentale ;
- le caractère exorbitant des exigences financières ;
- la rupture induite avec l'environnement d'origine ;
- les atteintes à l'intégrité physique ;
- l'embrigadement des enfants ;
- le discours plus ou moins antisocial ;
- les troubles à l'ordre public ;
- l'importance des démêlés judiciaires ;
- l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels ;
- les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

Faute d'une impossible définition, il convient donc d'aborder la notion de secte sous un angle essentiellement pragmatique. Elle conduit à une étude des associations et

³⁰ L'étude suivante est basée sur le Rapport n° 2468 de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale en date du 22 décembre 1995, ainsi que sur le Rapport annuel 1997 de l'Observatoire interministériel sur les sectes.

³¹ Références : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 5ème alinéa du préambule de la constitution de 1946, article 2 de la Constitution de 1958, loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat, article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, article 18 du pacte international relatif aux droits civils et politiques.

autres groupements réunissant, le plus souvent autour d'un chef spirituel, des personnes partageant les mêmes croyances ou idées transcendantales, et sur lesquelles pèsent les soupçons d'une activité contraire à l'ordre public ou aux libertés individuelles.

Ayant ainsi déterminé le champ de l'étude, il convient de préciser le contenu de ces croyances, extrêmement diverses et parfois opposées d'une secte à l'autre. Il apparaît que ces mouvements peuvent être classifiés par grands courants de pensée. En 1982, M. Alain VIVIEN les avait recensés en trois catégories : orientales, syncrétiques et ésotériques, racistes et fascistes. Depuis, les Renseignements généraux ont eu le loisir d'affiner considérablement cette analyse, en déterminant notamment treize critères de qualification doctrinale des sectes :

- les groupes "Nouvel âge" ou "New age" ;
- les groupes alternatifs ;
- les groupes "évangéliques" ;
- les groupes "pseudo-catholiques" ;
- les mouvements "apocalyptiques" ;
- les mouvements "néo-payens" ;
- les mouvements "sataniques" ;
- les mouvements "guérisseurs" ;
- les mouvements "orientalistes" ;
- les mouvements "occultistes" ;
- les mouvements "psychanalytiques" ;
- les mouvements "ufologiques" ;
- les mouvements syncrétiques.

Il est très difficile de quantifier le nombre d'adeptes, de sympathisants, de victimes des sectes, mais aussi leur audience, leur influence, leurs capacités financières et leur pouvoir vulnérant. Le nombre de mouvements répondant à l'un des critères de dangerosité définis par les R.G. est en France de 172 « organisations mères » et de plus de 800 « filiales », constituant une véritable « nébuleuse sectaire ». Le nombre d'adeptes au moins occasionnels serait selon ce service de l'ordre de 160 000 auxquels il conviendrait d'ajouter environ 100 000 sympathisants³². Mais en fait, l'essentiel de ces personnes est concentré dans une quarantaine de grandes organisations au caractère transnational affirmé. A l'inverse, une soixantaine de sectes compte moins de 50 adeptes et s'appuie exclusivement sur une implantation locale. Ces chiffres sont d'autant plus

³² Selon l'UNADFI (union nationale des associations pour la défense de la famille et de l'individu), association pilote en matière de dénonciation des pratiques sectaires, le nombre des "victimes directes" des sectes s'élèverait à un demi-million de français. Ce chiffre est atteint lorsque l'on inclut les membres de la famille des adeptes, qui sont conduits à subir les répercussions du comportement sectaire. Il convient cependant de considérer avec précaution cette évaluation, réalisée par un organisme nécessairement partisan.

inquiétants lorsqu'on considère leur évolution dans le temps : le nombre des adeptes aurait augmenté de 60% et celui des sympathisants de 100% entre 1982 et 1995³³.

En outre, les principales sectes se caractérisent par quelques grands points communs. Elles sont toutes constituées selon une architecture pyramidale, qui facilite ainsi le contrôle des hommes et des capitaux. Elles disposent de moyens financiers considérables, et constituent parfois de vastes machines à collecter des fonds. Elles profitent à cette fin du statut fiscal ou social particulier qu'elles peuvent obtenir dans certains pays : la scientologie³⁴ bénéficie pleinement de la "qualité" de religion qui lui est reconnue aux Etats-Unis, où elle échappe ainsi à la fiscalité. De la même manière, les sectes utilisent volontiers la main d'oeuvre quasiment gratuite et toute dévouée constituée par leurs adeptes vivant en communauté. Les sommes colossales accumulées sont généralement placées judicieusement sur le marché international, sous le contrôle d'une poignée de dirigeants³⁵. Elles consacrent enfin une grande part voire parfois l'essentiel de leur capacité, aussi bien humaine que financière, à recruter de nouveaux adeptes. Pratique désintéressée visant à partager leur richesse spirituelle ou investissement avisé, il faut reconnaître que ce prosélytisme est un succès : il permet de renforcer la position des grandes sectes à l'échelle mondiale, rassemblant à un rythme soutenu de nouveaux adeptes et élargissant ainsi leur puissance économique.

Mais trêve d'angélisme, ces organisations sectaires, petites et grandes développent des pratiques dangereuses aussi bien pour les individus que pour la société. Elles font l'objet d'une énumération assez détaillée dans le rapport parlementaire de 1995. Certains de ces agissements sont à l'évidence illégaux : atteintes physiques à la personne humaine, violation de certaines obligations familiales, diffamation et autres dénonciations calomnieuses, fraude fiscale, escroquerie ou abus de confiance, violations du droit du travail ou de la sécurité sociale. Mais d'autres pratiques, parfois plus vulnérantes, ne sont pas poursuivies par la loi. Certaines visent les individus : déstabilisation mentale, exigences financières, rupture totale par rapport à l'environnement d'origine, atteintes à l'intégrité physique des adeptes ou embrigadement des enfants sont les plus courantes. D'autres pratiques, qui échappent également à toute sanction pénale, sont susceptibles de présenter un danger pour la collectivité : discours antisocial, troubles à l'ordre public, démêlés judiciaires qui relèvent parfois d'un détournement des finalités de la justice, utilisée par les sectes pour déstabiliser leurs détracteurs, détournement des circuits économiques, infiltration des pouvoirs publics etc.

Créé par décret du 9 mai 1996 à la suite du rapport parlementaire de 1995, l'Observatoire Interministériel sur les sectes a rendu un premier rapport annuel en 1997. Celui-ci analyse les évolutions du problème sectaire et évoque déjà quelques nouvelles tendances :

³³ Si la tendance à un développement notable est évidente, il convient cependant de considérer ces chiffres comme de simples ordres d'idée. En effet, ils sont liés pour partie à l'évolution de la classification de certains mouvements, mais aussi dépendant de l'acuité des enquêteurs. Or, si le phénomène sectaire est désormais relativement bien appréhendé, il l'était beaucoup moins clairement en 1982.

³⁴ Ron HUBBARD, fondateur de la Scientologie, avait d'ailleurs proclamé dans un discours que "Si l'on veut vraiment devenir millionnaire, le meilleur moyen consiste à fonder sa propre religion".

³⁵ On soupçonne ainsi l'ex-secte des enfants de DIEU (devenue "famille d'Amour" puis "famille" tout court ou "Missionnaires international" au fil des péripéties policières et judiciaires) d'avoir accumulé des capitaux considérables sur diverses places boursières mondiales. Pourtant, il s'agit d'une organisation de petite taille et ses adeptes, ayant dû renoncer à la pratique de prostitution déguisée du "flirty fishing" dans les pays occidentaux, vivent y compris en Europe dans le plus grand dénuement.

- développement des pratiques sataniques ;
- apparition en France d'un grand rassemblement évangélique³⁶ ;
- naissance d'un différent entre les Etats-Unis et l'Allemagne au sujet des mesures prises en Bavière contre la scientologie ;
- poursuite des phénomènes de "suicides collectifs" , notamment avec les "transits" de l'Ordre du Temple Solaire au Canada et de la secte de "La porte du paradis" en Californie.

D'une façon plus générale, l'observatoire constate les dérives du "New age", avec une légère expansion du phénomène, notamment dans les mouvances des "apocalyptiques" et des "guérisseurs", et une relative homogénéisation des courants de pensée. D'une façon générale, les sectes occupent de plus en plus le terrain, en quête de respectabilité. Elles multiplient les campagnes de séduction et de propagande, notamment par la diffusion ciblée de documents auprès des institutions : élus, préfetures, tribunaux et enseignants. Elles utilisent des thèmes populaires comme la pédophilie, ou investissent dans des actions de charité. Elles utilisent les procédures administratives ou judiciaires à outrance afin de déboucher sur une véritable reconnaissance sociale, comme elles l'ont fait avec succès aux Etats-Unis. Enfin, elles visent toujours à s'immiscer dans des secteurs clé pour l'avenir : organismes socio-éducatifs, culturels et de la santé.

Consulté sur ce point précis par les auteurs de la présente étude, les renseignements généraux n'ont pas montré une grande inquiétude à court terme vis à vis de l'action des mouvements sectaires transnationaux. Ils les considèrent cependant comme un phénomène de fond appelé à influencer à terme de façon néfaste sur la société française et ses intérêts. Deux sectes présentent en outre depuis longtemps une relative menace au plan économique : la Sukka Gakaï, d'obédience japonaise et la scientologie, très liée aux américains. L'une et l'autre implantent régulièrement leurs communautés et "centres de formation" à proximité de grands pôles technologiques français et approchent volontiers les ingénieurs qui y travaillent...

Phénomène pour une large part transnational, les mouvements sectaires se développent donc en France avec des visées qui sont souvent arrêtées par des acteurs étrangers. Ces organisations, bien que recherchant une reconnaissance officielle propre à faciliter leur développement et améliorer leurs profits, utilisent des procédés souvent vulnérants, tant pour les individus que pour la société. Elles sont parfois susceptibles de procéder à des agressions indirectes, notamment du type de l'espionnage industriel. Elles constituent donc à l'évidence une menace transnationale qui peut, tant par son ampleur croissante que par certains de ses objectifs, relever d'une problématique d'ampleur stratégique. Si on ne peut généraliser ce constat sans tomber dans la caricature, il convient cependant de rester vigilant et de limiter autant que possible l'ampleur du phénomène, ne serait-ce que par une meilleure information des victimes privilégiées des sectes : les jeunes, issus en général des classes moyennes et aisées et des milieux intellectuels.

³⁶ Manifestation organisée au Bourget sous la direction d'un télévangéliste américain.

Séparatismes, terrorismes et sectes sont donc susceptibles de constituer à des degrés très divers des menaces transnationales de nature stratégique. Mais l'essentiel de ces menaces semble bien être constitué en premier lieu par l'influence du terrorisme islamique sur les banlieues françaises. D'une façon beaucoup plus ténue mais non négligeable, il convient de considérer en outre avec vigilance l'emprise de sectes d'envergure mondiale sur une part limitée mais croissante et souvent ciblée de la population.

13 - L'intelligence et les stratégies d'influence

131 - Les grandes modifications

1311 - La mondialisation

« *Le temps du monde fini commence* ». C'est peu dire que les années récentes ont accéléré et intensifié, dans les faits comme dans les consciences, un processus où le monde devient ou peut devenir pour chacun un objet d'appropriation et de partage : *la mondialisation*.

La révolution des transports et des communications, la multiplication des institutions à vocation transnationale, voire planétaire, l'émergence du Tiers Monde, sont autant de facteurs qui ont contribué à remodeler les fondements matériels de nos sociétés. D'où la nécessité d'aborder les grands problèmes actuels que nous avons évoqués en intégrant la dimension planétaire.

A la veille du XXI^{ème} siècle, alors que les relations politiques et diplomatiques internationales restent centrées autour de l'état-nation, la mondialisation apparaît comme l'explosion et l'accélération des flux de toutes sortes. Elle est tangible, en premier lieu, par les interdépendances techniques, économiques et financières, qui tissent des *réseaux* de plus en plus denses.

En effet, notre planète se couvre de flux et de réseaux multiples.

Emportés par la frénésie du déplacement, les biens et les services mais également les informations, les images, les modes, les valeurs, tout ce que l'homme peut créer et transmettre empruntent ces réseaux qui revêtent aujourd'hui une importance fondamentale. Car pour un pays, le niveau de vie de ses citoyens dépend moins de l'importance de ses investissements et de son épargne que de sa capacité à faire valoir les compétences de ses entreprises, de ses services au niveau mondial et d'être source de valeur ajoutée au sein des réseaux d'entreprises qui sont le tissu de l'économie internationale.

Personne ne croit plus que les économies puissent vivre en autarcie. Mais il serait illusoire de s'en remettre à une vision restreinte où l'économie mondiale ne serait que l'addition de nations en situation d'interdépendance cherchant au gré de la conjoncture, les coopérations les plus propices.

1312 - De l'entreprise-réseau au réseau d'entreprises

Un changement fondamental est intervenu dans l'organisation même de certaines entreprises et qui ne cesse de s'amplifier, mettant les Etats en position de ne plus les contrôler efficacement. Ce changement est induit par la nouvelle logique économique et financière dans un monde devenu universel où les décisions s'enchaînent sans réelle intervention du pouvoir politique.

La nouvelle entreprise n'est plus la firme mammoth qui contrôle une grande quantité de ressources, qui encadre un grand nombre d'ouvriers et dispose ses cadres en pyramide. Elle apparaît désormais comme un réseau organisé autour de trois groupes principaux en interaction permanente : les identificateurs de problèmes, les résolveurs de problèmes et les courtiers-stratèges qui font la liaison entre les deux groupes précédents. Mais en marge de ce réseau qui constitue l'ossature organisationnelle propre des entreprises multinationales, on peut relever l'existence d'autres réseaux qui complètent le maillage de l'économie globale :

- les réseaux de fournisseurs, qui recouvrent les accords de sous-traitance;
- les réseaux de producteurs, comprenant tous les accords de coproduction qui permettent à des producteurs concurrents de mettre en commun leurs capacités de production et leurs ressources financières et humaines;
- les réseaux de consommateurs, tous les liens en aval des entreprises industrielles avec les distributeurs, les circuits de distribution, revendeurs intermédiaires et finaux, sur les grands marchés d'exportation ou intérieurs;
- les réseaux de coopération technologique, qui facilitent l'acquisition de modèles de produits et de techniques de production qui sera faite en commun et diffusent les connaissances scientifiques spécifiques et de recherche et développement nécessaires à chacun.

La constitution de ces réseaux n'implique pas pour autant la disparition de l'entreprise multinationale. Elle permet une coopération, pas seulement économique, en partageant les coûts et les ressources, mais également stratégique en se préservant des mauvais choix technologiques, dans la mesure où les réseaux étant omniprésents et entremêlés, les conséquences touchent tous les concurrents.

Deux facteurs essentiels sont à l'origine de cette transformation organisationnelle des entreprises : la globalisation des marchés et la formidable évolution technologique qui menace sans cesse l'obsolescence ainsi que l'ignorance et oblige les entreprises à se tenir régulièrement informées des procédés et des produits nouveaux.

Ces entreprises-réseaux génèrent à leur tour des réseaux d'entreprise, transformation qui peut être lourde de conséquences. Rien n'oblige en effet les différents intervenants à appartenir à la même structure. Il est même parfois avantageux de les réunir temporairement à partir d'entreprises différentes pour un projet commun. Les combinaisons sont alors nombreuses, qui vont des centres de profit indépendants, aux partenariats externes, en passant par les concessions.

La perception traditionnelle des compétences des entreprises change. On ne raisonne plus en terme d'achat et de vente mais surtout en termes d'identification et de solution à des problèmes.

Il s'ensuit que l'image du pouvoir et du contrôle qui nourrissent aujourd'hui les réflexions sur les relations internationales est profondément modifiée. Le pouvoir n'est plus assimilable à la quantité d'actifs contrôlés mais plus à la capacité d'augmenter la densité

des réseaux tissés, de même, le contrôle ne représente plus la quantité de droits de propriété détenus mais plus la propension à animer et à mobiliser les réseaux.

On le voit nettement, la notion de firmes nationales s'estompe au profit d'assemblages transnationaux avec à la clé, la perte d'une relation particulière avec une puissance donnée.

On ne doit pas pour autant en conclure trop rapidement que cette mondialisation des entreprises signifie le rejet des intérêts nationaux. Il s'agit seulement d'évoquer le risque laissant la porte ouverte à une menace pouvant déboucher sur la perte du contrôle d'industries stratégiques pour notre pays, notamment dans le domaine de la Défense.

Le changement de structure des entreprises est l'un des éléments qui ont contribué à la mondialisation de l'économie, tout comme l'explosion de masses d'argent considérables drainées vers les marchés financiers depuis la seconde moitié des années 80 et l'endettement des Etats qui financent leurs déficits publics par le recours aux épargnes étrangères. Les transactions financières se font, à l'instar des transferts dans les différentes places boursières mondiales, par l'intermédiaire des réseaux téléinformatiques, sous forme d'échanges virtuels et instantanés.

Des domaines particuliers seront demain sous l'emprise de la mondialisation économique, celui de l'espace et de son utilisation civile, celui de l'industrie aéronautique. De nouveaux protagonistes se profileront, comme la Russie qui cherchera à reconvertir et à rentabiliser son énorme potentiel jusqu'alors centré sur le militaire, peut être la Chine.

1313 - L'ère de l'information

A la verticalité des hiérarchies succède l'horizontalité de la communication et de l'information dont les médias sont le vecteur.

Il est indéniable que ces médias n'existeraient pas aujourd'hui sans le support et le soutien de l'informatique et des réseaux.

La révolution informatique concerne la quantité et la rapidité des informations transmises. Elle fait appel à de nouvelles technologies comme le numérique, les architectures complexes et de nouveaux types de capteurs.

La communication est aujourd'hui électronique. Elle estompe complètement la notion de frontières en lançant ses informations par le biais de moyens extrêmement nombreux et redondants.

Le système qui reposait sur la télévision pouvait légitimement être qualifié de système de masse, un même message étant diffusé simultanément vers plusieurs millions de spectateurs. Il a pris l'ascendant sur les autres moyens de communication et s'est transformé. C'est autour de lui que gravitent la radio, les journaux et les magazines qui se sont spécialisés ainsi qu'une certaine forme de littérature. Une explication à ce phénomène est donnée par la conséquence des instincts primaires d'un public paresseux qui suit souvent la voie de la moindre résistance. Il existe alors un vide laissé par la platitude de ce que la télévision enseigne de la politique et de la culture, vide aussitôt mis à profit pour véhiculer du spectacle, de la violence, de l'émotion. Ce qui compte c'est le

sensationnel véhiculé par l'image, vecteur attrayant et synthétique de l'information dont les multiples formes constituent la nourriture de base du citoyen.

La télévision est devenue l'épicentre culturel de nos sociétés et son mode de communication est radicalement nouveau. Elle séduit, simule ou maquille la réalité, rend les faits plus simplistes qu'elle ne les simplifie pour qu'ils soient assimilables par le dénominateur commun de l'opinion publique.

La multiplication des chaînes télévisées, par satellites ou réseaux câblés, permet encore le conditionnement ou à la manipulation des individus, même si les nouveaux médias mettent en jeu un public segmenté et différencié qui n'est plus le public de masse caractérisé par la simultanéité et l'uniformité du message reçu. En *surinformant*, les médias parviennent à déboussoler les masses. En *désinformant*, ils les laissent raisonner sur des bases fausses.

Les médias, et la télévision en particulier, apparaissent comme l'instrument d'influence par excellence. Quelques grands groupes détiennent le pouvoir. La chaîne américaine CNN (Cable News Network), fondée par Ted Turner, s'est imposée comme le principal producteur d'informations dans le monde entier, à tel point qu'en temps de crise, journalistes et hommes politiques la regardent en permanence.

Si le phénomène du succès médiatique, et particulièrement celui de la télévision, ne constitue pas une menace en soi, l'adhésion des médias est cependant essentielle pour accompagner efficacement la sensibilisation aux menaces et mobiliser contre les dangers. C'est l'un des aspects constructifs des médias.

En évoquant Ted Turner et les phénomènes d'influence, on ne peut s'empêcher de faire allusion à ces nouveaux milliardaires qui veulent changer le monde, au nom de sociétés ouvertes peuplées d'internautes et de doux fumeurs de marijuana. Défenseurs acharnés du Bien, des hommes comme Bill Gates, Georges Soros ou Walter Annenberg distribuent des centaines de millions de dollars aux institutions nationales et internationales reconnues. En donnant dernièrement un milliard de dollars à une organisation humanitaire proche de l'ONU, Ted Turner s'est attiré les foudres de certaines autorités qui lui reprochent de vouloir influencer sur les priorités de l'ONU. Bill Gates, président de Microsoft, apparaît comme l'ordonnateur du grand réseau mondial. En distribuant ses dollars pour équiper des universités en matériels informatiques, il cherche à recoller au peloton des philanthropes de la planète. Georges Soros est un visionnaire spéculateur qui manie aussi bien la politique que la charité. Président du Quantum Fund, il a investi plus d'un milliard de dollars en Europe de l'Est, soit plus que le gouvernement américain. Aujourd'hui il semble vouloir plutôt investir aux Etats-Unis, après s'être heurté à plusieurs reprises aux autorités locales qui voyaient en lui un défi à leur autorité.

Tous ces hommes que leur richesse a rendu très influents représentent un contre pouvoir capable d'infléchir les décisions des autorités en place. La médiatisation de leurs actions, notamment par la télévision, les présentent sous un jour favorable à la grande majorité de l'opinion publique. Malgré tout, pour certains, ils ne rêvent que de contrôler la destinée du monde au nom d'une vision globale et de l'imposition du Bien. C'est un facteur non étatique déstabilisant, sinon une menace, qu'il faut prendre en considération.

L'omniprésence des médias et des réseaux comme Internet ou plus modestement Teletel, constitue la nouvelle morphologie sociale de nos sociétés. Ainsi, le pouvoir politique est soumis à de nouvelles contraintes. Son exercice est profondément modifié et doit prendre en considération la confrontation permanente avec l'opinion publique qui réagit en masse

et de façon instantanée aux décisions prises. Le pouvoir est donc constamment sur la défensive, obligé d'adapter sa politique à court terme à la pression de la volonté publique. Une bonne gestion de la communication est devenue une condition indispensable à la réussite de toute entreprise qui doit emporter l'adhésion du grand public ou éviter son opposition par le biais des médias.

Citons pour mémoire la retentissante *affaire Clinton* mettant en cause le Président américain dans une histoire de harcèlement sexuel qui a eu des répercussions aussi bien économiques que politiques.

Avant d'évoquer une notion à la mode appelée *guerre de l'information*, qui n'est pas en soi une nouveauté mais qui mérite qu'on essaie de la définir, il faut rappeler qu'il existe bien d'autres réseaux dans le monde. Ils ne concernent ni le domaine économique, ni celui des médias, mais ils présentent une vulnérabilité due à leur utilisation universelle et candide, sans arrière pensée de menaces potentielles à leur rencontre.

Citons celui du réseau de satellites, de stations au sol et de récepteurs destiné à la navigation appelé GPS (Global Positioning System). Ce système américain tend à se généraliser sur toute la planète par ses utilisations tant civiles que militaires. En effet, il permet la navigation sur terre, sur mer et aérienne avec une grande précision, surtout depuis que le Congrès américain a autorisé l'utilisation d'un mode militaire encore plus performant. Le GPS est utilisé depuis 1996 comme moyen principal de navigation par les compagnies aériennes. C'est un système qui insidieusement se rendra indispensable à tout utilisateur civil qui voudra se déplacer comme au militaire qui voudra se positionner sur un théâtre. Mais il est vulnérable car support idéal aux brouillages et aux dégradations de toutes sortes, y compris de la part des Américains, qui pour des raisons politiques auront la possibilité de neutraliser un mode, tout en conservant la capacité pour eux-mêmes. La parade à l'hégémonie américaine dans ce domaine et la possibilité d'éviter toute paralysie, consiste à développer des systèmes comparables.

L'alternative française pour le GPS lancée par ALCATEL et le CNES, mettant en oeuvre une nouvelle technologie de localisation appelée Doris était, de ce point de vue, tout à fait louable.

Les Etats-Unis pèsent lourd sur la vie quotidienne des uns et des autres. Ils n'approuvent pas l'apparition de nouveaux concurrents et cherchent à limiter l'émergence de l'Europe. Ils représentent donc une menace non militaire mais stratégique.

Les progrès techniques sont porteurs de risques si l'on n'en maîtrise pas l'utilisation. La mainmise sur les réseaux et leurs manipulations éventuelles en sont des exemples criants.

132 - La guerre de l'information

1321 - Un concept « fourre-tout »

Le concept de guerre de l'information doit être considéré comme une enveloppe contenant des activités n'ayant, a priori, pas d'unité mais concourant à capter, transmettre, traiter, détruire une information ou empêcher un adversaire d'en faire autant. Les applications sont très larges, que ce soit dans le domaine militaire ou dans les domaines économiques et politiques : guerre de l'informatique, piratage d'informations, intelligence économique, désinformation.

La guerre de l'information n'est pas nouvelle. Elle a été catalysée par l'irruption massive de technologies de l'information. Elle est aujourd'hui d'une importance capitale et tend à se développer dans sa forme de prévention aux manipulations dont les conséquences sont toujours graves.

La conduite d'une politique ou d'une entreprise ne peut se faire raisonnablement sans systèmes d'information efficaces, c'est-à-dire disponibles et fiables. Ces systèmes sont au coeur du fonctionnement des Etats, des opérations financières et des circuits commerciaux à l'échelle planétaire. Agir contre ces systèmes constitue une forme de guerre, nouvelle par ses méthodes, à tel point que l'on parle aujourd'hui de *souveraineté de l'information*.

1322 - Ses caractéristiques

La guerre de l'information a de dangereux qu'elle ne nécessite pas d'avoir de gros moyens initiaux pour intervenir efficacement.

La disproportion entre la puissance de nuisance et le système qu'elle attaque est flagrante. La simple connaissance de certaines pratiques des systèmes d'information et l'acquisition de l'accès aux réseaux sont parfois malheureusement les clés de la réussite.

Les objectifs peuvent être ciblés avec beaucoup de précision et en général, plus les infrastructures de communication sont développées, plus elles sont vulnérables.

Dans le domaine de la désinformation, l'exemple du trucage des images, rendu possible par la technique de numérisation, procure une arme redoutable contre ceux qui ne protègent pas suffisamment leur système.

La médiatisation des résultats d'une opération de guerre de l'information peut avoir un effet multiplicateur des dégâts causés.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des caractéristiques, la probabilité est relativement limitée de découvrir les acteurs des opérations entreprises, qui disposent entre autres, du choix du lieu, de la date et des effets à obtenir.

Aussi, l'impact de ces menaces est tel qu'il doit justifier de la part des Etats et des grandes entreprises des efforts considérables à consentir pour se protéger, par la mise en place de stratégies globale et cohérente.

Des scénarii catastrophes sont élaborés dans certains pays pour faire prendre conscience que les menaces de la guerre de l'information sont des réalités, malheureusement terrifiantes :

- des réseaux téléphoniques nationaux hors d'usage ou écoutés pour mettre à jour des informations vitales pour la sécurité du pays,

- l'arrêt d'émission des chaînes de télévision et des radios, laissant les citoyens dans l'ignorance de l'évolution de la situation, ce qui peut engendrer des paniques à grande échelle,

- panne du système de contrôle de l'espace aérien, créant en quelques minutes une série de crashes,

- mise en faillite d'établissements bancaires et financiers par la rupture des réseaux de télé-transaction ou l'accès aux codes de sécurité des cartes,
- actions malveillantes sur des réseaux particuliers de réservations ou de paiement à distance pouvant complètement désorganiser des compagnies aériennes ou ferroviaires, des chaînes d'hôtels, des centrales d'achats.

Pris séparément, chacun de ces scénarios fait peur. Mis en oeuvre simultanément, ils auraient des effets considérables, capables de réduire le potentiel d'un pays beaucoup plus rapidement qu'en entreprenant une guerre classique.

Les enseignements qui ont été tirés de ces types de menaces font toujours état du faible coût d'entrée, ce qui met à la portée de petites puissances, voire d'acteurs non étatiques, de nouveaux moyens de nuire.

Une autre constatation est l'entrelacement des réseaux publics et privés à tel point qu'il est parfois extrêmement difficile de faire la différence entre les deux, d'où la dilution possible du crime organisé. A ces difficultés s'ajoutent celle de définir exactement la nature de l'agression, qui peut être confondue avec une panne de système : c'est son effet pervers et insidieux.

Enfin pour les pays qui participent cordialement à l'action d'une organisation internationale, la notion de maillon le plus faible d'un réseau prend une nouvelle dimension, dès lors que l'on évoque la guerre de l'information. Il s'agit de savoir, comment dans ces conditions assurer la fiabilité d'une alliance.

Revenons maintenant au domaine de l'économie, où nous l'avons déjà noté, l'importance de la collecte, du tri et de l'analyse de l'information est d'une importance primordiale pour une entreprise qui veut prendre des orientations stratégiques.

1323 - L'intelligence économique

Elle s'adresse aux acteurs économiques, décideurs, administrateurs, entrepreneurs qui ont besoin d'être pleinement informés sur leur environnement. Ainsi, ils peuvent mieux découvrir les multiples facettes de la concurrence, cerner les désirs des clients potentiels, appréhender le climat social et politique, connaître les règles et les usages.

Cela correspond à des situations diverses telles que le lancement d'une campagne commerciale, d'un nouveau produit, d'un programme d'investissement, d'une restructuration, d'une infiltration d'un nouveau secteur et bien d'autres activités macroéconomiques.

Pour l'intelligence économique, ce n'est donc pas l'information qui est de type économique, mais l'action qu'elle induit. L'information est perçue comme un gisement de performance. Elle est produite, stockée, travaillée au sein de l'entreprise dont elle constitue l'une des richesses.

Il est par conséquent naturel que tous ces acteurs économiques déploient autant de moyens pour établir la meilleure compétitivité.

Cette pratique existe depuis fort longtemps mais le phénomène de mondialisation a provoqué la transformation d'une expérience de quelques milieux compartimentés en une véritable science appliquée au domaine économique.

L'intelligence économique a trouvé dans les profonds bouleversements et mutations récentes, assez de confusions et de complexités pour s'imposer. L'effondrement du bloc communiste a jeté dans les marchés financiers occidentaux de nombreux pays et entreprises à la recherche d'une place sur le nouvel échiquier mondial. La récente industrialisation du continent asiatique apporte, elle aussi, d'intenses recherches de l'information.

Les clients sont de plus en plus nombreux, les situations économiques de plus en plus imbriquées et complexes, les objectifs parfois difficiles à découvrir. Dans ces conditions, l'acteur économique qui ne veut pas ou ne peut pas en savoir plus, se voit condamné à court terme au nom de la sacro-sainte compétitivité.

Il s'agit alors de savoir exploiter pleinement, le ou les informations utiles dans l'immensité des informations déversées par les médias et par Internet. L'important, en effet n'est pas l'accès à l'information mais son tri. L'exercice est redoutable car disposer de moyens d'investigation comme les moteurs de recherche ou les logiciels de navigation ne suffisent plus.

Le décideur économique doit organiser une fonction intelligence économique dans son entreprise et chercher à la rendre cohérente avec la stratégie établie.

Les grandes étapes sont constituées par la mise en place de politiques internes et d'expertises. Tout commence par des aménagements devant déboucher sur une culture globale de l'information. Viennent ensuite des actions à entreprendre au niveau de l'entreprise, mais tout aussi bien par l'Etat, destinées à organiser des dispositifs de veille technologique, commerciale, économique, liés aux services de recherche et développement, de marketing ou aux ressources humaines.

Des améliorations sont recherchées sur l'organisation de la circulation interne de l'information par la mise en place d'un Intranet. Des politiques de formation du personnel en contact avec l'extérieur sont mises sur pied avec le souci de développer la capture, la diffusion et la protection de l'information. La sécurisation de l'information sensible et la protection du patrimoine technologique apparaissent comme des nécessités premières. Enfin dans les domaines plus offensifs, l'accent est mis sur la recherche d'informations sur les concurrents, les régions et pays cibles, les produits et les brevets.

Dans le domaine de l'information technologique, un réel potentiel de progression existe en France, troisième producteur d'informations scientifiques et techniques mais seulement seizième utilisateur.

Des sociétés de service, sous contrôle américain, proposent des audits dans les entreprises pour améliorer leur intelligence économique. Elles auront trouvé en France une véritable manne.

Notre pays est une puissance économique mondiale de premier plan et c'est son potentiel qui est visé. La menace des actions offensives de l'intelligence économique vient s'ajouter au classique espionnage industriel, visant à acquérir des secrets technologiques de façon frauduleuse, et au sabotage, tous deux encore pratiqués.

Au-delà de la perte d'informations aussi importantes soient elles, c'est le résultat des manoeuvres d'intelligence économique qu'il faut redouter. Poussée à son extrême, elle conduit irrémédiablement à la prise de contrôle de groupes, qui absorbent à leur tour une entreprise stratégique dans un secteur donné, prise de contrôle dissimulée de matières premières, désinformation et déstabilisation médiatique, voire à la corruption dans certains Etats.

On pourrait détailler ces pratiques qui peuvent représenter des modes opératoires déstabilisants, mis en oeuvre par des Etats ou des acteurs, ici économiques, dans la recherche du profit ou du gain de parts de marché.

1324 - La fuite des cerveaux

Il est un pan de la guerre économique que les Etats se livrent où le savoir faire prend toute son importance. Le *brain drain*, ou fuite des cerveaux, est souvent évoqué concernant les cerveaux de l'Est fuyant à l'Ouest, ou dans d'autres régions du monde depuis la fin de l'URSS. La menace est clairement définie et la prolifération des armements de toutes sortes, ainsi que la banalisation des connaissances technologiques mettent en danger la stabilité des traités internationaux.

Ce qu'on évoque beaucoup plus pudiquement c'est la fuite de nos cerveaux. En effet, de plus en plus de scientifiques sont obligés de s'exiler aux Etats-Unis, pour ne citer que ce pays, pour poursuivre leurs recherches. Manque de budget, absence de poste dans les laboratoires, meilleurs salaires, les raisons ne manquent pas pour partir. Si ce phénomène n'est pas pour l'instant une menace, dans la mesure où la volonté de nuire n'est pas clairement établie, bien que, il reste un risque majeur, dont le mécanisme s'est mis en route depuis quelques années, préjudiciable pour la société française selon le fameux principe : « les découvertes d'aujourd'hui sont les emplois de demain ».

De nombreux exemples montrent la légèreté avec laquelle notre pays semble s'intéresser au problème. Le Professeur Luc Montagnier, co-découvreur du virus du SIDA, a atteint la limite d'âge. Mis à la retraite d'office du CNRS, il est jugé trop vieux pour la France. On lui a offert un pont d'or pour rejoindre une université américaine.

Un autre exemple frappant est celui du physicien Jean-Pierre Briand qui vient de faire une découverte sur les atomes qui devrait multiplier par 100 la capacité de stockage des informations numériques. A terme, cette avancée devrait permettre de doper d'autant la puissance des puces électroniques. Cette découverte peut avoir pour la France des applications industrielles considérables en révolutionnant l'informatique et ses grands domaines d'application comme l'aéronautique ou le domaine spatial.

Un grand rêve qui est venu s'engluer comme beaucoup d'autres dans les règlements de l'administration française.

Avec des décisions technocratiques qui ne tiennent pas compte des hommes, la France devra faire face à une hémorragie de ses élites. Ils s'en vont par centaines, surtout des jeunes, compte tenu de l'avenir précaire qu'on leur réserve.

Quelques chiffres méritent de retenir notre attention : le nombre d'étudiants français recensés dans les universités américaines en 1995/1996 était d'environ six mille. Parmi eux, un thésard sur trois envisage de rester avec un projet précis en perspective.

Le risque existe, faute de s'investir davantage, de perdre notre place dans le monde dans bien des domaines et de voir nos élites s'enfuir dans des pays qui récolteront, demain, les dividendes de leurs découvertes.

133 - Le cyber-terrorisme

1331 - Internet

Impossible d'aborder le cyber-terrorisme sans parler en premier lieu d'Internet, pur produit de la mondialisation. Aux dimensions de la puissance que sont le militaire, l'économie, la technologie et la culture, on peut ajouter aujourd'hui la maîtrise de l'information et de la communication. Internet est naturellement l'un des instruments privilégiés de cette nouvelle dimension. Existant depuis une trentaine d'années, mais connu du grand public depuis deux à trois ans après l'explosion du *World Wide Web*, un système hypermédia de consultation de documents, Internet est au centre d'un grand nombre de discussions.

Le réseau des réseaux est une vitrine, certes un formidable outil de communication, mais également un moyen d'agir comme un égalisateur culturel au bénéfice de la puissance dominante, aujourd'hui les Etats-Unis.

Plus prosaïquement, Internet semble provoquer le retour à l'individualisme par rapport à la distribution de masse. Etre présent et actif en recherchant des informations ou en les créant, se dissimuler dans le dédale électronique et jouir du don d'ubiquité, voilà qui peut sans aucun doute représenter une libéralisation de l'expression. Mais il faut prendre garde à toutes les déviances qu'un tel système peut engendrer.

L'incapacité à contrôler l'énorme masse d'informations qui circulent sur les réseaux en fait le refuge idéal de toutes les activités illégales : mafia, terrorisme, blanchiment d'argent, pédophilie, espionnage, y trouvent un sanctuaire dépourvu de lois.

Ainsi, Internet permet à des déviants isolés de sortir de leur isolement et obtenir des informations par l'intermédiaire de fournisseurs d'accès peu scrupuleux. On trouve même sur le réseau des forums détaillant des stratégies pour approcher les enfants. La dynamique des déviants isolés peut être déstabilisante.

L'accès à Internet permet également à des délinquants classiques de trouver une diversité dans leurs pratiques et la technicité nécessaire pour passer à un mode de délinquance plus élaborée. C'est le cas, par exemple, d'un proxénète qui pourra sans mal, passer au trafic de cartes bancaires en trouvant les procédures particulières et les contacts sur le réseau.

A un niveau stratégique, les terroristes peuvent trouver sur Internet des informations relatives à la construction de bombes, à l'exécution de sabotages. La plupart des guérilleros de la planète sont déjà à pied d'oeuvre pour y faire leur propagande.

Les organisations criminelles peuvent converser par images codées et digitalisées à l'aide de logiciels pouvant insérer des informations texte, sur des sites inoffensifs. Ils créent ainsi des circuits de criminalité informatique organisée à l'échelle mondiale, qui stockent et transmettent anonymement des informations dans des boîtes aux lettres à peu près incassables, en vue d'actions clandestines.

L'utilisation d'Internet n'exclut pas le coup isolé des gens bien informés, qui connaissent les systèmes, le technicien ou l'ingénieur qui n'aurait jamais franchi le pas mais qui mise sur une opération faite dans un monde virtuel permettant une certaine impunité.

Internet peut être le meilleur allié de l'humanité, au nom de la liberté d'expression, mais il peut également devenir son pire cauchemar par l'éventail des actes criminels qu'il permet.

1332 - La piraterie informatique

Le très vaste espace électronique, support d'une multitude de transactions et de communications est devenu le lieu de nouvelles formes de délinquance. Commettre des délits dans l'apparence de l'anonymat, en ayant l'impression de prendre peu de risques, perdu dans un monde virtuel où la traque est conditionnée par l'instantanéité des interventions et des connaissances techniques très précises, attire pour l'exploit individuel ou l'exploitation frauduleuse des systèmes.

La piraterie informatique est en pleine expansion et la liste des crimes et des délits high-tech est déjà longue. La récente recrudescence d'un nouveau type de pirates a été stimulée par le succès et la généralisation des systèmes d'information Intranet des entreprises et du réseau mondial Internet.

Aujourd'hui, aucune institution ou organisation, même réputée parmi les mieux protégées, ne peut plus prétendre être à l'abri.

En août 1996, des pirates informatiques ont pris possession du site Internet de la CIA. Ils ont agrémenté son contenu d'histoires, pour le moins croustillantes, et modifié son sigle pour la rebaptiser *Central Stupidity Agency*. Si l'anecdote fait sourire, elle peut aussi inquiéter par la facilité avec laquelle on peut discréditer une image de marque.

Plus sérieusement, une nouvelle menace est apparue depuis quelques années, liée au développement des systèmes de traitement automatisé d'informations. En effet, une nouvelle forme de délinquance vise à s'introduire dans ces systèmes dans le but de détruire, modifier ou s'emparer les informations qu'ils contiennent.

Les cibles privilégiées sont les systèmes informatiques des entreprises sur lesquels tout repose. Centres vitaux, mais aussi talons d'Achille, ils enregistrent un nombre croissant d'accidents ou d'actes de malveillance qui représentent un potentiel de pertes considérables. En France, son coût s'est élevé à environ 7 milliards de francs en 1996, aux Etats-Unis 50 milliards de francs par an.

Les entreprises ne sont pas les seules cibles. On compte un nombre important d'attaques contre des sites sensibles de nature stratégique, des systèmes de défense, des laboratoires de recherche dans le domaine militaire, des universités.

Ce phénomène est pris très au sérieux. D'actions spectaculaires qui étaient l'oeuvre de jeunes *hackers*, c'est à dire des pirates informatiques animés par le goût du défi, on est passé aux exploits organisés des escrocs et gangsters, qui se servent des réseaux informatiques et téléphoniques pour détourner des fonds. Viennent ensuite les mercenaires qui agissent pour le compte d'entreprises concurrentes ou d'Etats à des fins d'espionnage ou de destruction.

Les pirates recherchent des accès dans les systèmes informatiques qui leur permettent de prendre le contrôle d'un ordinateur ou d'un central, à distance, sans avoir besoin d'utiliser le mot de passe. Ces passages secrets, normalement prévus pour les équipes chargées de la maintenance, ou en cas de perte du code d'accès, permettent aux hackers d'installer des outils d'espionnage, de destruction ou de dérober de l'argent.

Le réel danger réside dans le fait qu'avec la banalisation des outils de piratage, n'importe qui peut aujourd'hui se transformer en hacker. Les logiciels permettant de prendre le contrôle d'un système informatique sont de plus en plus conviviaux et accessibles.

Disponibles gratuitement sur Internet ou vendus sous forme de CD-ROM, ils détaillent les techniques du parfait hacker, de *phreaking*, qui permet le détournement des centraux téléphoniques, et proposent une panoplie de virus.

Les armes de la guerre informatique les plus connues sont :

- le virus, petit programme informatique qui se recopie dans un programme correct afin d'en perturber le fonctionnement;
- le ver, programme autonome qui se reproduit puis circule dans un réseau pour y occuper de l'espace mémoire;
- le cheval de Troie, programme dissimulé dans un autre programme et capable de détruire un ordinateur;
- la bombe logique, utilisée pour injecter des virus et des vers et activable de l'extérieur ou lors de la mise en oeuvre de certains programmes.

Certaines autres armes comme le Kit de radiations Van Eck, permettent la reconstitution des radiations électroniques d'un écran d'ordinateur. Le pirate, situé à une centaine de mètres peut ainsi lire le document affiché.

On le constate, les pirates disposent d'une très large palette d'outils, plus ou moins sophistiqués, pour parvenir à leurs fins et surtout à la déstabilisation d'un système informatique, et à travers lui d'une entreprise ou d'une organisation.

Ces attaques sont d'autant plus difficile à concevoir que la menace est virtuelle. Les risques encourus sont néanmoins considérables. Ils concernent l'ensemble de nos infrastructures vitales de défense, d'approvisionnement, de communication, de financement et de direction de l'Etat.

Les hackers sont maintenant réutilisés comme des soldats au service d'un pays : *la guerre dans le cyberspace* a commencé.

14 - ATTEINTE A LA COHESION

141 -LES FLUX MIGRATOIRES INCONTROLES

1411-CAUSES

La France, malgré l'arrêt de l'immigration régulière en 1974, reste une terre d'immigration, désormais clandestine. Les causes en sont multiples. Avec l'arrivée à l'âge adulte des générations issues du baby-boom mondial qui ont du mal, pour la plupart, à subsister dans leur pays, et avec l'effondrement du monde bipolaire et la montée corrélative des foyers d'instabilité politique, la notion de frontière se trouve contestée. La France a toujours été une terre d'immigration (dés le milieu du XIX^e siècle, elle le devenait, avec un siècle d'avance sur les pays voisins, en conformité avec la précocité de la régulation des naissances): des centaines de milliers d'Italiens et de Polonais sont arrivés sur notre territoire entre les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, les immigrés proviennent principalement de nos anciennes possessions d'Outre-mer, Afrique du Nord et Afrique noire francophone. Ils quittent leur pays, pour des raisons essentiellement économiques, espérant trouver en France du travail et de meilleures conditions de vie.

Malgré la fin de l'immigration officielle, les gouvernements, qui se sont succédés à la tête de la France depuis 1974, ont encouragé cet exode de populations issues du Tiers-

monde: en favorisant le regroupement familial, en prêtant l'oreille aux adeptes d'une société multiculturelle, en versant de nombreuses aides sociales, en régularisant devant la loi la situation des clandestins (1981), ou en ne reconduisant pas automatiquement tous les immigrés irréguliers aux frontières. Il faut noter aussi que, malgré un taux de chômage proche de 12,5 %, les immigrants prennent les emplois que les nationaux refusent. Ils acceptent des bas salaires et des conditions de travail (horaire, pénibilité, insécurité) que les Français, même chômeurs, n'acceptent plus.

Le contrôle des frontières françaises, très étendues, s'avère aussi difficile, et le travail de la DICCILEC (Direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi clandestin) est immense: 150 000 immigrés clandestins entreraient chaque année en France.

Cette immigration n'a rien de provisoire: La fécondité française a fléchi au point que l'accroissement naturel est devenu négligeable. Les grands pays d'Europe de l'Ouest, dont la France, ont atteint un niveau de prospérité exceptionnel; leurs besoins de main d'oeuvre étrangère, essentiellement dans l'industrie, étaient très forts lors de la période des trente glorieuses; aujourd'hui, sans être aussi importants, ceux-ci n'ont pas cessé, mais ils se sont déplacés vers le secteur des services (domesticité, restauration, BTP...). La France subit donc une pression migratoire ininterrompue et croissante, liée à l'ampleur des déséquilibres démographiques, économiques et politiques qui séparent les deux rives de la Méditerranée. La France restera donc pour longtemps une terre d'immigration, bien que désormais de nombreux problèmes apparaissent.

1412-ENJEUX ET PROBLEMES

La persistance des déséquilibres internationaux, et surtout la conscience accrue qu'en ont les peuples défavorisés, font penser que, pour les pays riches comme la France, l'essentiel des migrations est encore à venir et qu'en outre, la diversification des courants migratoires est un phénomène structurel. Une telle évolution de fond suscite de nombreuses questions, aussi bien sur les conséquences économiques que sur l'avenir de l'identité culturelle ou encore sur la capacité de régulation politique du phénomène. Ces points sont largement sujets à débat, car ils font intervenir un très grand nombre de paramètres: l'histoire, la conjoncture économique, le cadre institutionnel, les mentalités collectives, etc. Les risques sont importants pour la France, que ce soit en termes d'économie ou d'identité nationale.

-D'un point de vue économique, la fermeture des frontières favorise la prolifération des filières clandestines. Sans papiers, les immigrés travaillent illégalement. Une économie souterraine se met en place, concurrençant l'économie nationale, et représentant des pertes fiscales importantes pour l'Etat. De plus, le syndrome de désadaptation, de déchirement entre deux cultures tend, surtout parmi les migrants peu ou mal qualifiés, donc les plus exposés au risque de chômage, à se traduire par une plus forte délinquance que parmi le reste de la population.

-Concernant la cohésion nationale, la persistance de flux migratoires incontrôlés est susceptible d'engendrer des impacts négatifs sur notre sécurité. Les problèmes d'assimilation et le refus d'intégration de certains nouveaux arrivants constituent autant de risques de remise en cause de la politique d'intégration prônée par les pouvoirs publics, avec comme corollaire, le rejet des valeurs républicaines. La notion de nation française repose avant tout sur l'adhésion, par les gens qui y habitent, aux lois de la République et à une histoire commune. L'idée de Nation, selon RENAN, prend là toute son ampleur: une volonté de vivre ensemble, la reconnaissance de coutumes, d'habitudes

identiques. Aussi la France a toujours envisagé sa politique d'immigration dans un cadre d'intégration. Actuellement, le modèle français d'intégration apparaît en crise. Des immigrants refusent de reconnaître les lois de la République, considèrent leur pays d'accueil comme une simple zone économique et veulent continuer à vivre selon leurs coutumes. L'appartenance d'une partie de ces immigrés de « première ou de deuxième génération » à des religions et des cultures très différentes des nôtres explique grandement cet état de fait. Des ghettos se créent dans les grandes villes, lieux d'insécurité, zones de tous les trafics (drogue, vols, etc).

Des communautés étrangères prennent à leur compte les problèmes politiques ou religieux de leur pays d'origine. Ces problèmes débouchent souvent sur un terrorisme de nature identitaire (rébellion tamoule au Sri Lanka) ou religieuse (GIA: Groupes islamiques armés en Algérie) qui a des répercussions dans le pays d'accueil: prosélytisme religieux (présence d'imams étrangers prônant le refus des lois françaises, endoctrinement de délinquants); soutien logistique de groupes terroristes (attentats du GIA en France, en 1995 et 1996). Le repli sur elles-mêmes de communautés étrangères, leur quadrillage et leur racket par des organisations politico-militaires sont porteuses de risques pour l'ordre républicain, et la cohésion nationale. De tels phénomènes peuvent provoquer des tensions avec la communauté nationale et exacerber les passions.

Il n'existe pas pour l'instant de risque de guerre civile ou de remise en cause de l'intégrité du territoire national. Mais certaines zones de non-droit apparaissent dans lesquelles le fonctionnement régulier des pouvoirs publics n'est plus assuré. L'ordre public interne est menacé. A long terme, une déstabilisation du pays est possible (parfois voulue par le pays de départ des immigrés: cf. envoi volontaire de réfugiés kurdes par la Turquie afin de déstabiliser l'Union européenne qui a refusé son admission en son sein) et des phénomènes d'ingouvernabilité (remise en cause des institutions) peuvent voir le jour. Assistera-t-on en France, dans le futur, à un « choc des civilisations » annoncé par Samuel Huntington.

142 -LES GHETTOS

1421-CAUSES

La constitution de ghettos résulte du dysfonctionnement de l'Etat et des services publics dans un contexte social difficile, marqué par un fort taux de chômage. L'apparition de telles poches illustre la crise actuelle du modèle français d'intégration. Dans un environnement aussi vulnérable, les questions migratoires prennent une dimension exacerbée. Une dynamique de regroupement sur des bases ethniques s'est ainsi fait jour dans certains quartiers difficiles, caractérisés par un fort niveau de pauvreté, un taux de délinquance et d'insécurité élevé, des populations en situation de précarité et un fort pourcentage d'immigrés. Une telle évolution ne peut qu'inciter les « Français de souche » qui en ont les moyens à quitter ces zones, renforçant la logique de fragmentation sociale et les risques d'atteinte à la cohésion nationale.

1422-PROBLEMES

Les problèmes s'accumulent alors sur des superficies restreintes: délinquance, illettrisme, toxicomanie, trafics multiples (développement d'une économie parallèle: drogue, etc.), rejet de l'Etat et de ses représentants, etc.

Des violences urbaines éclatent, et touchent un nombre de plus en plus important de villes. Les auteurs de ces violences sont, à 90 %, issus de l'immigration maghrébine et africaine (10 % sont des Français de souche ou des personnes issues de l'immigration portugaise-source renseignements généraux). Ces violences sont plus l'expression de problèmes d'intégration, de culture et de religion, que dues à une situation de chômage (même si, bien sûr, le travail est un facteur important d'intégration). Les auteurs ont souvent moins de vingt ans, et sont de plus en plus jeunes (la relative impunité dont ils jouissent en tant que mineurs, expliquent qu'ils sont de multiples récidivistes. L'absence de sanction les encourage à poursuivre leurs diverses actions).

Les violences urbaines sont le fait d'un nombre limité de personnes: des groupes de 10 à 20 jeunes gens. On parle de demi-émeute, à partir de 30 personnes; d'émeute, à partir de 300 personnes.

Ces violences se manifestent de diverses façons: harcèlement, organisé ou non, des forces de police, des pompiers, symboles des institutions de l'Etat rejeté (ces forces sont parfois attirées dans de véritables embuscades), incendies d'écoles et d'infrastructures socio-éducatives, rodéos, attroupements hostiles, destruction par le feu de voitures, etc. Elles expriment plus un défi de l'autorité, de la part de « jeunes » qui se posent ensuite en victimes, qu'à une volonté délibérée de déstabiliser l'Etat et ses institutions. Ces « jeunes » sont mus avant tout par un nationalisme de quartier, par un désir de protéger leur territoire contre les représentants de l'Etat (et ce, souvent pour couvrir de multiples trafics), par le jeu et la provocation (par exemple pare-chocage des voitures de police. Il n'y a pas volonté de tuer, mais les « jeunes » prennent des risques importants, pour les forces de l'ordre, et pour eux-mêmes).

Le commissaire de police Lucienne BUI-TRONG, chef de la section « villes et banlieues » au Service central des renseignements généraux, a classifié toutes ces violences selon huit niveaux, un peu à l'image de l'échelle de Richter, qui mesure la gravité des tremblements de terre. Au premier niveau, elle recense les « incivilités » propres à perturber la vie des habitants d'une cité. Elle en a constaté près de 8 700 en 1997, soit 55 % du total. Ce défolement en bandes, tourné contre des personnes et des biens (véhicules, Atribus, cabines téléphoniques, etc.), progresse fortement. Tel n'est pas le cas pour les échelons supérieurs, où s'inscrivent les émeutes ou mini-émeutes, en recul par rapport au début de la décennie. Mais la poussée des faits mineurs suffit à expliquer le ras-le-bol de la population, confrontée au vandalisme et à la violence. Désormais, avec cette échelle d'évaluation, il est possible d'attribuer une « note » à chaque quartier, en fonction des formes de violence y ayant cours habituellement ou occasionnellement, ce qui permet ensuite d'établir une cartographie des quartiers « sensibles » et d'évaluer la réalité et l'importance des risques de dérives et d'explosions.

Dans le cadre de la politique de la ville, menée par les gouvernements successifs, de nombreuses associations ont été créées. Elles cherchent, par le biais d'activités sportives ou culturelles, à faciliter l'intégration des immigrés. Elles font souvent un excellent travail, même si certaines, sous couvert d'aide à l'intégration, pratiquent le prosélytisme religieux (intégrisme musulman).

La situation dans les banlieues n'est pas catastrophique. La machine à intégrer peut encore fonctionner, à condition que les flux migratoires décroissent. Dans le cas contraire, la société française, devenue à la fois multiraciale et duale, risque de s'acheminer vers une situation analogue à celle que connaissent actuellement les Etats-Unis (quartiers déshérités à dominante ethnique, gangs de rues voués au trafic de drogue et à la violence, émeutes épisodiques pouvant atteindre le degré de violence que connut

LOS-ANGELES, il y a quelques années). Il faut renverser la tendance naturelle à la constitution de zones de peuplement ethniques, de ghettos (par le départ des Français de souche et la chute des prix de l'immobilier), et les tentations de replis identitaires (par le développement incontrôlé de la vie associative et culturelle). Les ghettos, « zones grises », pourraient, non seulement remettre en cause la cohésion nationale, mais aussi devenir des menaces pour la sécurité intérieure du pays, en se transformant en foyers de guerre civile.

2 - UNE REPONSE GLOBALE DE L'ETAT :

Face aux mutations de l'ordre international et à l'émergence des menaces non-militaires de niveau stratégique, la conception globale de notre défense apporte une réponse satisfaisante.

21 - UNE ORGANISATION TRANSVERSALE :

Définie dans l'ordonnance 59 147 du 7 janvier 1959, « la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances, et contre toutes les formes d'agression, la sécurité, l'intégrité du territoire et la vie de la population ». Elle associe alors à une défense militaire classique une dimension civile et économique. Cette organisation autorise ainsi, sous l'autorité du Président de la République, une approche transversale.

En effet, la politique de défense est définie en Conseil des ministres. Les décisions en matière de direction générale sont arrêtées en Comité de défense, sous la direction du Président de la République, ce comité regroupant le Premier ministre, les ministres des Relations extérieures, de l'Intérieur, de la Défense, de l'Economie, de l'Industrie, et s'il y a lieu, sur convocation du Président, les autres ministres pour les questions relevant de leur responsabilité. En matière de direction militaire, c'est le comité de défense restreint, présidé et réuni à la diligence du Président qui arrête les décisions. Le Gouvernement dispose quant à lui du Conseil supérieur de défense conduit là encore par le Président. Le Premier ministre est responsable de la Défense nationale et se trouve aidé dans cette tâche par le Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN). Ce dernier organisme anime et surtout coordonne la défense au niveau interministériel. Le ministre de la défense est responsable de l'exécution de la politique militaire alors que les autres ministres sont responsables de la préparation et de l'exécution des mesures de défense incombant à leur département, assistés dans cette mission par un haut fonctionnaire de défense. Il convient de noter le rôle particulier du ministre de l'Intérieur chargé de préparer et de mettre en oeuvre la Défense civile.

Ainsi, il existe un certain nombre d'organismes interministériels pour faire face à des menaces particulières (par exemple, l'observatoire interministériel sur les sectes créé par le Premier ministre le 7 mai 1996 avec pour objet de faire des propositions au gouvernement pour mieux lutter contre les dérives sectaires). Par ailleurs, des plans gouvernementaux sont mis au point pour affronter des menaces particulières. Au plan préventif, d'aucuns connaissent le plan VIGIPIRATE permettant de sécuriser des moyens de transport ou des édifices publics. Sur le plan réactif, on connaît moins les plans PIRATAIR, pour faire face au détournement d'un aéronef sur une plate-forme française, INTRUSAIR, en cas de détournement d'un avion à l'étranger ou d'un aéronef piraté qui pénètre dans l'espace aérien national, PIRATOME, face à un risque nucléaire (EDF,

CEA), PIRATOX, face à un risque biologique, bactériologique ou chimique, et enfin PIRATMER en cas d'un acte de piraterie maritime.

Au total, malgré des textes fondateurs élaborés face à un autre environnement, l'organisation de la défense permet par une structure transversale touchant tous les ministères et une mise en oeuvre coordonnée sous l'autorité du Premier ministre, d'offrir une conception globale à notre défense et une réponse adaptée à la diversité des menaces pesant sur notre pays. Face à l'émergence de nouvelles menaces, la globalité de la défense a été réaffirmée dans le Livre Blanc sur la défense en 1994.

22 - Des moyens importants :

L'ensemble des moyens étatiques concourant à la défense offre une large couverture du spectre des menaces et des risques par sa redondance et son volume. Tous moyens confondus, c'est un effectif d'environ 815 000 personnes qui remplit cette fonction, soit 1,36 % de la population française. Nous nous intéresserons dans ce chapitre aux moyens des ministères de l'intérieur, de l'économie et des finances, et de la défense limités à la gendarmerie nationale.

221 - Le Ministère de l'intérieur :

C'est d'abord le **Ministère de l'intérieur** qui offre des moyens importants par ses effectifs et par la diversité de ses services. En effet, avec près de 138 000 personnels, ce ministère est présent dans tous les domaines de la sécurité.

Au niveau ministériel, outre la présence d'un haut fonctionnaire de défense qui prépare et met en oeuvre les mesures de défense civile sous l'autorité directe du ministre, il existe depuis 1989 un institut des hautes études de sécurité intérieure (IHESI) qui offre un espace de réflexion sur ces problèmes par une approche pluridisciplinaire et interservices.

Ses moyens d'action sont constitués par la police nationale. Cette dernière anime au niveau interministériel des missions ou des unités spécialisées : la mission de lutte antidrogue (MILAD), l'unité de coordination et de recherche anti-mafia (UCRAM), l'unité de lutte anti-terroriste (UCLAT). Cette dernière gère une section de recherche, assistance, intervention et dissuasion (RAID) et des antennes en France des services de lutte anti-terroriste du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Espagne ou d'Italie ainsi que des détachements nationaux dans les pays concernés par des accords bilatéraux de coopération dans le domaine du terrorisme.

Au niveau organisationnel, la police nationale se décompose en un certain nombre de directions ou de services :

- La **direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)** qui exerce sous la coupe de l'autorité judiciaire sa mission de P.J. dans le domaine de la criminalité organisée et spécialisée. Elle comprend 19 sections de recherche de police judiciaire et une direction de recherche à Paris. Elle se subdivise en six sous-directions. On trouve en premier lieu dans les affaires criminelles cinq offices centraux (banditisme, trafic d'êtres humains, vols d'oeuvres et d'objets d'art, trafic illicite de stupéfiants, trafic d'armes, d'explosifs, de substances chimiques et nucléaires) et des brigades nationales en charge des homicides, de la lutte

contre le trafic de véhicules et les faux documents administratifs, ainsi que contre les menées subversives et le terrorisme. En ce qui concerne dans un deuxième lieu les affaires économiques et financières, il existe deux offices centraux (faux monnayage et grande délinquance financière) et des services nationaux de lutte contre les infractions au droit des affaires, fraudes informatiques, contrefaçons. Cette direction possède en outre une police scientifique et technique et des liaisons vers l'étranger par les canaux d'INTERPOL, d'EUROPOL, et des accords de SCHENGEN.

- La **direction centrale de la sûreté publique** dirige 471 circonscriptions de sûreté publique, couvrant 1627 communes et assurant la sécurité d'environ 29 millions d'habitants. Outre l'ordre public, la circulation routière et la politique de la ville, ses missions couvrent la lutte contre la délinquance et la toxicomanie.
- La **direction centrale des renseignements généraux** rassemble, analyse et synthétise les informations politiques, économiques et sociales utiles au gouvernement.
- La **direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins**, anciennement patrouille de l'air et des frontières, veille au respect de la réglementation du franchissement des frontières, met en oeuvre la sûreté des transports aériens et lutte contre l'immigration irrégulière et l'emploi des clandestins.
- La **direction de la surveillance du territoire** lutte contre les activités inspirées ou soutenues par des puissances étrangères de nature à menacer la sécurité du pays avec une compétence exclusive sur les territoires français.
- Le **service central des compagnies républicaines de sécurité** met sur pied 61 compagnies dans le cadre du maintien de l'ordre, de missions de police générale ou de surveillance et de sauvetage.
- Enfin, la **préfecture de police de Paris** intervient dans sa zone de compétence grâce à ses propres renseignements généraux et ses six divisions de police judiciaire (Brigades anti-criminalité, de recherche et d'intervention, de répression du banditisme, des mineurs, des stupéfiants et du proxénétisme, et le service d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information).

Ainsi la police nationale apparaît comme un acteur principal de la sécurité par son volume d'effectifs et sa présence dans les urbanisations du territoire, ses capacités de renseignement, d'investigation, de prévention, et de répression. Sa coopération et son ouverture vers l'étranger renforce son aptitude à lutter contre les menaces transfrontalières.

222 - Le Ministère de l'économie et des finances :

Le **Ministère de l'économie**, essentiellement par son service des douanes, est également partie prenante dans le dispositif global de sécurité français. Les douanes ont dû adapter leurs missions à l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 1993 avec un allègement de la surveillance aux frontières, limitée désormais aux frontières extérieures à l'Union (frontières maritimes, Suisse, et aéroports internationaux) et un renforcement du dispositif de surveillance mobile orienté vers les échanges intra-communautaires.

Fortes d'un effectif d'environ 20 000 personnes, elles sont organisées en une direction générale et cinq directions dont la direction nouvelle de recherches et d'enquêtes douanières (DNRED), un service de garde-côtes articulé en quatre directions inter-régionales (Manche, Atlantique, Méditerranée, Antilles-Guyane).

Il convient de noter par ailleurs la création au sein du ministère du service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

Le Ministère de l'économie contribue donc à la défense globale et le service des douanes constitue une force de protection du territoire aux côtés de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

223 - Le Ministère de la défense, la gendarmerie nationale :

La gendarmerie nationale, appartenant au **Ministère de la défense**, incarne une autre force prépondérante de protection du territoire.

Présente sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer avec environ 3 800 brigades, forte de 95 000 personnels d'actives et 50 000 de réserve, dotée de pouvoirs juridiques étendus, et possédant des matériels lourds, elle représente un outil particulièrement efficace dans le renseignement, la prévention, la protection et la répression. Elle confère au pouvoir politique une liberté accrue dans la mesure où elle symbolise une continuité entre les forces de police à statut civil et les forces armées proprement dites. C'est donc un instrument de gestion des crises dont l'intensité dépasse les capacités d'action de la police nationale sans avoir atteint un seuil justifiant l'intervention des armées.

Dans le domaine de l'ordre public, la gendarmerie mobile répond à la nécessité de disposer d'une force entraînée au maintien de l'ordre et projetable sans risque de désorganisation des unités territoriales (128 escadrons au total sont disponibles). Il convient de noter que le groupement de sûreté et d'intervention de la gendarmerie nationale (GSGN) appartient à la gendarmerie mobile et se décompose en trois sous-groupements : le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), l'escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale (EPIGN), et le groupement de sûreté et de protection de la présidence (GSPR).

En fait, complémentaire de la police nationale, la gendarmerie nationale par son maillage des territoires de souveraineté française, par sa proximité des populations, et par ses groupements ou escadrons particuliers, constitue un outil efficace contre les menaces transnationales. Sa coopération avec l'étranger par des éléments de liaison ou des participations à des organismes multilatéraux lui confère une compétence accrue.

Ainsi, les moyens consacrés à la sécurité du territoire (hors forces armées que nous étudierons plus avant) offrent une capacité de prévention, d'investigation, de protection et de répression suffisante. La redondance, la complémentarité et la progressivité caractérisent ces moyens. Il faut y ajouter les moyens de lutte juridique qui s'adaptent également à l'évolution de l'environnement. En effet, le code pénal de 1994 définit par exemple dans son article 410-1 les intérêts fondamentaux de la Nation³⁷ et prévoit de

³⁷ *Les intérêts de la Nation s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu national et de son environnement, et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel.*

nouvelles infractions (intelligence avec une puissance étrangère, livraison d'information,...).

23 - DES FAIBLESSES STRUCTURELLES :

Une actualité des textes fondateurs renforcée par une réaffirmation du concept global de la défense ainsi que des moyens importants et performants ne doivent pas masquer des faiblesses structurelles de notre sécurité. Effectivement, deux domaines apparaissent comme des facteurs de faiblesses : une organisation statique et un manque de coordination.

231 - UN MODELE DE SECURITE STATIQUE :

D'abord, la culture des forces de sécurité française est trop fondée sur un **modèle statique** du contrôle du terrain qui présente d'indéniables avantages mais qui devrait s'adapter à l'environnement actuel caractérisé par la fluidité des menaces et leur affranchissement des barrières territoriales. Ainsi la police nationale qui dispose en premier approche d'effectifs suffisants, présente une disparité dans la répartition de ses personnels dans un environnement physique et humain en évolution constante. Il existe de fait des disproportions criantes entre certains départements ou régions alors que 500 quartiers sensibles ont été dénombrés et devraient donc constituer des zones d'effort particulier. Par exemple, on compte un policier pour 113 habitants dans Paris, un pour 510 en grande couronne, un pour 238 dans la Creuse. Les réflexions en cours sur la redéfinition des zones de responsabilité gendarmerie amènent un début de solution à ce problème. Il n'en demeure pas moins que le dualisme de nos forces de police (gendarmerie nationale et police nationale) nécessite une gestion saine dans la mesure où l'on assiste à l'émergence d'autres acteurs qui prennent progressivement une part plus marquée dans la sécurité intérieure³⁸. Il conviendrait donc d'inciter et de renforcer les mesures de rapprochement entre nos deux forces de police. L'association de la gendarmerie nationale aux travaux de l'IHESI et la mise en place de détachements de liaison de la police nationale auprès de la direction centrale de la gendarmerie constituent des prémices face aux pesanteurs historiques, sociales, politiques et syndicales.

232 - UNE COORDINATION INSUFFISANTE :

Ensuite, le manque ou les défauts de **coordination** représentent un autre facteur de faiblesse.

S'ils sont sous-jacents dans une certaine mesure à l'organisation statique décrite précédemment, la **rivalité interservices** en vue de l'obtention de crédits ou d'influence est particulièrement néfaste à l'efficacité de notre système de sécurité car génératrice de redondance, de culte du secret, de méfiance et d'étanchéité. Le dualisme à parfaire des forces de police et de gendarmerie a déjà été abordé. En outre, la coopération entre les deux services de renseignement (direction générale de la sécurité extérieure et direction de la surveillance du territoire) constitue une autre illustration de ce défaut de coordination. La presse nous rend compte à l'occasion des rivalités stériles de ces services. Mais il semblerait normal qu'un certain nombre de coopérations soient entreprises : respect des territoires de compétence, échange réciproque d'information sur

³⁸ Hormis le développement des polices municipales qui alimente les débats sécuritaires actuels, la prolifération des organismes privés de sécurité mérite une attention particulière.

les méthodes de travail, coordination dans le recrutement des sources, création d'équipes opérationnelles mixtes pour les dossiers avec des implications en France et à l'étranger, mise en place d'une antenne DST à la DGSE et inversement, ...

C'est d'ailleurs dans **le domaine** crucial du **renseignement** que le problème de la coordination se pose avec acuité. Il existe bien depuis 1962 un comité interministériel du renseignement (CIR). Mais celui-ci s'est montré peu efficace à l'usage. Il a été alors réactivé en 1989 par le Premier ministre, M. ROCARD, et son secrétariat a été confié au SGDN. Cependant le système de renseignement s'avère trop complexe et le manque de coordination est chronique. Inévitablement, cela a conduit à la création de structures parallèles (cellule élyséenne, comité permanent du renseignement au sein du Ministère de la défense avec la DGSE, la direction du renseignement militaire (DRM) et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)).

Alors, le renseignement, matière première stratégique, mérite certainement un nouveau modèle d'organisation, reposant d'abord sur un CIR redynamisé visant à accélérer les flux transversaux d'informations, et en s'interrogeant ensuite sur la pertinence de séparation entre sécurité intérieure et extérieure.

Il semble qu'un effort de rationalisation et de coordination a enfin pris corps avec la création le 18 novembre 1997 d'un conseil de sécurité intérieur (CSI) présidé par le Premier ministre et composé des ministres de l'intérieur, de la défense, de la justice, et de l'économie et des finances, complété en fonction des besoins. Sa première réunion de travail a eu lieu le 17 février 1998 avec pour objet de définir l'orientation générale de la politique de sécurité et la coordination des moyens qui concourent à la sécurité du territoire. Il bien évident trop tôt pour augurer des résultats de cette initiative mais elle marque avec force la volonté politique d'accroître la coordination dans le domaine de la sécurité.

3- UN ROLE NOUVEAU POUR LE MINISTERE DE LA DEFENSE ?

Les mutations du contexte international dans lequel les acteurs sont de plus en plus non étatiques, la redécouverte de menaces transverses en remplacement d'une menace militaire unique et l'évolution des signes de la puissance du politico-militaire vers l'économique sont autant de facteurs qui conduisent à une substitution du concept de sécurité à celui de défense. Les *nouvelles menaces* du Livre Blanc sont actuellement les seules menaces réelles. La nécessité d'une vision globale et à long terme avec une posture générale de prévention « active » s'impose. Le Ministère de la défense ne peut éviter une réflexion sur son rôle face à ce nouvel environnement.

Après une rapide analyse de la prise en compte de ce nouveau milieu par les Anglais et les Américains, nous verrons quelles adaptations la doctrine française de défense peut envisager, pour s'interroger enfin sur les moyens humains et matériels du Ministère de la défense.

31- LES EXEMPLES ETRANGERS

311- L'exemple du Royaume-Uni :

La contribution apportée par le Ministère de la défense britannique et par les forces armées dans le cadre de la politique de sécurité est définie par deux types de missions bien précises : l'aide militaire aux autorités civiles, la mise en cause de la sécurité intérieure ou extérieure d'un territoire dépendant ou d'une possession à l'étranger. Le manuel de droit militaire énumère cinq cas légaux d'aide militaire à l'autorité civile :

- état d'urgence : événements provoqués empêchant la production et la distribution de nourriture, eau, gaz, électricité, des moyens de locomotion ou tendant à priver la population des moyens élémentaires de subsister,
- atteinte à la liberté du travail,
- rassemblements illégaux,
- émeutes,
- insurrections.

Néanmoins, l'armée britannique envisagerait de développer ses missions vers la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme international en coopération avec les services de police et de douanes. La réforme envisagée prévoit l'utilisation de petites unités mobiles et souples, capables de contribuer plus efficacement au maintien de la légalité. Elle permettrait à l'armée de terre d'apporter son secours au contre-espionnage militaire (MI5), aux forces spéciales d'aider aux opérations de douanes, et aux sous-marins et avions de patrouille de la Navy de participer à la traque des bâtiments suspects. Un rapport de l'agence de recherche de la défense britannique devrait être prochainement soumis au gouvernement.

312- L'exemple américain :

Le manuel de règlement en campagne de l'armée de terre américaine de 1993 définit un type d'opérations particulier, les « opérations autres que la guerre ». Leur définition est suffisamment large pour inclure la prolifération, le terrorisme, le trafic de drogue, les déséquilibres démographiques, l'environnement ... Par exemple, dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, le recours massif à la marine, l'infanterie, l'aviation et la garde nationale a déjà eu lieu mais l'efficacité est restée limitée du fait de la capacité d'adaptation des narco-traficants. Par ailleurs, la mise en place de la « diplomatie totale » prévoit la modernisation et l'adaptation des forces armées aux nouvelles menaces. Enfin, dans le domaine de la défense civile et du maintien de l'ordre, la garde nationale, forte de 540 000 personnels et dotée de matériels lourds, peut être mobilisée le cas échéant en appui des forces de défense civile sous l'autorité des gouverneurs. Leur intervention a suscité des critiques au point de vue des libertés publiques en 1991 lors des émeutes de Los Angeles en 1991.

32- UNE DOCTRINE FRANCAISE A ADAPTER :

321 - Le livre blanc sur la défense de 1994 :

Le Livre Blanc sur la défense a permis en 1994 de reposer les bases de notre sécurité compte tenu du nouvel environnement international.

Il définit d'abord des vulnérabilités nouvelles telles que le terrorisme, les extrémismes religieux et nationalistes, les trafics de drogue, la globalisation de la sécurité et les stratégies de communication. Face à ses nouvelles vulnérabilités, il énonce que « ... des menaces non strictement militaires pèseront sur la sécurité nationale; elles doivent être prises en compte dans la politique de défense, en particulier celles qui résultent du terrorisme et des activités mafieuses ».

Il réaffirme en outre la conception globale de la défense qui « loin de constituer un domaine isolé, la défense doit embrasser l'ensemble des activités du pays et s'inscrire dans la permanence de la vie nationale. L'orientation de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense est donc confirmée. Son article premier dispose que la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations ».

Il pose alors les « constituants de la défense » que sont la cohésion nationale, la défense civile et la défense économique.

Enfin, il réaffirme le concept de dissuasion :

« Le concept français continuera de se définir par la volonté et la capacité de faire redouter à un adversaire, quel qu'il soit et quels que soient ses moyens, des dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'un conflit, s'il cherche à s'en prendre à nos intérêts vitaux Le concept de dissuasion ... suppose ... le maintien d'une double crédibilité, politique et technique ».

Les fondements de notre défense sont donc clairement définis et prennent largement en compte les menaces non militaires. Pourtant, il semble dommage que le concept de dissuasion, réaffirmé avec force, soit resté cantonné de manière implicite dans sa dimension nucléaire. En effet, face aux nouvelles menaces, pourquoi ne pas mettre en oeuvre une dissuasion « conventionnelle », toujours capable de marquer notre « la volonté et la capacité de faire redouter à un adversaire, quel qu'il soit et quels que soient ses moyens, des dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu » ... de ses intentions, « s'il cherche à s'en prendre à nos intérêts » stratégiques ? Elle supposera encore « ... le maintien d'une double crédibilité, politique et technique ». Pourquoi, par exemple, ne pas dissuader telle organisation terroriste de s'en prendre à nos intérêts en lui faisant savoir, grâce aux fruits d'une recherche permanente du renseignement, que nous maîtrisons parfaitement son organisation, ses moyens, ses agents, ses modes d'action, ... et que nous sommes capables « techniquement », appuyés par une « volonté politique » forte, de les neutraliser avant toute action de sa part ? Ne peut-on pas mettre en place une dissuasion par l'information, c'est-à-dire faire savoir aux « menaçants » qu'ils sont connus, et que leurs activités sont cernées ?

322 - Le concept d'emploi des forces (CEF) :

Entré en vigueur en juillet 1997, il indique, après une présentation de l'environnement politico-militaire actuel et une définition de la stratégie militaire, une série d'aptitudes à détenir pour les forces. Il évoque d'emblée dans l'environnement international la présence de « menaces se situant hors des rapports interétatiques traditionnels, qu'il s'agisse de mouvements nationalistes ou terroristes, du crime organisé, de trafics d'armes ou de drogue. Il fixe ensuite les missions des forces armées, qui doivent toujours se concevoir en cohérence avec l'action des autres ministères. Ses missions sont :

- préserver en permanence et contre toute forme d'agression les intérêts vitaux du pays, qui sont définis antérieurement comme étant l'intégrité du territoire national, le libre exercice de notre souveraineté et la protection de nos populations,
- contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, dans la perspective, à terme, d'une politique de défense européenne commune,
- contribuer aux actions en faveur de la paix et pour le respect de droit international,
- assurer les tâches de service public, notamment en renforçant à la demande les moyens et les organisations normalement chargées de la défense civile.

La bonne exécution de ces missions suppose la maîtrise de quatre grandes fonctions stratégiques que sont de manière permanente, la dissuasion, la prévention et la protection, et en fonction des missions, la projection. Les moyens militaires conventionnels affectés aux missions permanentes, autrement dénommées « posture permanente de sécurité » sont les moyens d'acquisition et d'exploitation du renseignement, les moyens de défense du territoire, les moyens pour les missions du service public ou de défense civile et économique appartenant aux unités de la gendarmerie nationale et aux trois armées placés à la disposition des autorités civiles.

323- Armées et sécurité intérieure :

Ainsi, la défense du territoire national (métropole et DOM-TOM) se définit au travers de la **défense civile** et de la **défense opérationnelle du territoire (DOT)**.

La première indique que « sur le territoire national, sur réquisition des autorités administratives civiles, et face à des entreprises qui pourraient déstabiliser la vie des nations, les forces armées, dès le temps de paix, participent à la défense civile, en complément des moyens de la gendarmerie nationale et ceux des unités militaires de la sécurité civile ³⁹ ». Dans ce cadre, elles pourraient :

- participer à la continuité de l'action de l'Etat et des administrations publiques ⁴⁰,
- concourir à la protection des organismes, installations ou moyens civils qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la défense et à la vie de la population,
- prendre en charge la gestion de l'espace aérien et la direction des circulations aériennes civile et militaire.

³⁹ Engagement des armées sur base d'une demande de concours émanant de l'autorité civiles pour toute prestation qui ne relèvent pas du maintien de l'ordre, régies par instruction interministérielle du 18 janvier 1984 (exemple : plan ORSEC)

⁴⁰ Engagement des armées pour le maintien de l'ordre ou des missions de défense civile en tant que forces de 3^e catégorie sur réquisition des autorités civiles selon décret 95-573 du 2 mai 1995 avec 3 types de réquisitions : réquisition générale : mise à disposition de moyens en vue du maintien de l'ordre, réquisition particulière qui fixe une mission précise et délimitée dans le temps et l'espace avec éventuellement l'emploi de la force mais pas l'usage des armes, la réquisition complémentaire spéciale à laquelle s'ajoute l'autorisation du Premier ministre pour l'emploi de l'armement puissant (blindés, bâtiments, avions).

La deuxième prescrit que « dans l'hypothèse d'une intervention d'origine extérieure, et après mise en oeuvre de la DOT sur tout ou partie du territoire national, les forces armées pourraient se voir confier les missions suivantes :

- rechercher, exploiter et transmettre le renseignement relatif à la sûreté des forces,
- assurer la défense de points et réseaux sensibles,
- mener des opérations de neutralisation ou de destruction,
- continuer, sous réserve des priorités opérationnelles, à participer à l'effort de défense civile,
- contrôler les espaces et approches maritimes. »

Cette conception de la défense du territoire suppose presque toujours un ennemi visant la déstabilisation politique du gouvernement, voire une action militaire préparant une invasion. On perçoit là les limites de la DOT qui n'intègre pas une vision en terme d'acteurs non étatique, transnationaux et de faible volume. En outre, le triptyque paix-crise-guerre ne fonctionne plus face à des crises prolongées de très faible intensité. Dans le cas de la menace terroriste qui justifie la mise en oeuvre actuelle du plan VIGIPRATE, la pertinence de l'outil militaire en terme d'emploi des forces est discutable à double titre. D'abord car cet outil est démesuré compte tenu du rapport de forces entre l'Etat et ce faible volume d'acteurs. Ensuite, en faisant intervenir les militaires, on crée un effet de surenchère qui pousse à augmenter toujours plus les mesures de sécurité et à maintenir indéfiniment les forces engagées. De fait, les décideurs politiques sont alors bloqués et n'osent prendre face à l'opinion publique le risque d'un désengagement des forces militaires une fois celles-ci engagées car le risque zéro n'existe pas⁴¹. L'effet dissuasif des forces armées est incontestable, mais a contrario leur engagement n'est-il pas un gage de reconnaissance valorisant pour l'adversaire?

En définitive, conçue dans les années 1960, la DOT a été un concept innovant et conserve sa pertinence. Mais elle n'a jamais été mise en oeuvre par le politique, qui a toujours considéré les crises des 30 dernières années comme en deçà de la DOT en terme d'intensité. Ainsi l'instrument de défense interne le plus codifié est donc aussi le plus inutilisé. Il convient alors d'envisager un nouveau type de relations « infra-DOT » entre les autorités civiles et militaires surtout fondées sur des coopérations dans le renseignement, la formation ou la mise à disposition de matériels ou d'équipes spécifiques (neutralisation d'explosifs, défense NBC par exemple). Les armées en cours de professionnalisation ne pourront voir le spectre de leurs missions étendu alors qu'elles sont déjà en flux tendu.

Par ailleurs, si le rôle de la gendarmerie nationale a déjà été abordé, les autres armées participent à la sécurité intérieure compte tenu de l'article 17 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant sur l'organisation générale de la défense qui indique que « le Ministère de l'intérieur reçoit du Ministère de la défense pour le déploiement et la mise en oeuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées, et notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui éventuel des forces militaires ». La marine nationale, quant à elle, participe à l'administration de l'action de l'Etat en mer car les préfets maritimes sont investis par le décret 78-272 du 9 mars 1978 d'un rôle de coordination des services (gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, affaires maritimes, douanes, police, ...). L'armée de l'air pour sa part assure la police de l'espace aérien en temps

⁴¹ La dissuasion joue aussi sur des acteurs classiques, comme les petits délinquants, ce qui bloque davantage le politique dans une société toujours plus avide de sécurité.

normal ou pour des manifestations particulières (sommet des chefs d'Etat par exemple). Il convient de noter enfin les moyens interarmées de lutte contre le terrorisme maritime avec des exercices de reprise de navires sous l'emprise de terroristes par des éléments combinés de la marine nationale, l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), le commandement des opérations spéciales (COS), et la gendarmerie nationale (exercices ESTEREL en Méditerranée, ARMOR en Atlantique)⁴².

33 - LA NECESSAIRE ADAPTATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS :

331- Des moyens humains à former :

Riche d'un potentiel humain, à terme entièrement professionnalisé, les forces armées pourraient envisager des formations adaptées à l'émergence des menaces non militaires transnationales.

Ces formations seraient d'abord utiles par une sensibilisation à tous les niveaux sur ces menaces émergentes. En effet, aucune formation n'est actuellement dispensée sur ces menaces hormis un saupoudrage de conférences généralistes.

En outre, en terme de renseignements, les univers militaires et policiers sont assez éloignés. Le premier est structuré par l'efficacité maximale, l'autre par le couple efficacité/légalité, ce qui rend difficile l'intégration de ces deux modalités du renseignement. Ainsi, les militaires pourraient être initiés à la nécessaire dimension judiciaire du renseignement dans le traitement des menaces transnationales. Le renseignement pourrait ainsi être d'origine militaire mais la lutte policière et judiciaire (exemple : trafic d'armes, prolifération). A l'inverse, on peut également envisager des renseignements d'origine policière nécessitant l'intervention des forces armées (exemple : terrorisme, drogue, crime organisé, ...).

Enfin, on peut également s'interroger sur l'opportunité de la formation des armées au maintien de l'ordre. Il semble que cette possibilité pourrait être réservée à certaines unités d'infanterie, en vue d'un éventuel emploi lors d'opérations de maintien ou de rétablissement de la paix. Cependant, l'utilisation de ces unités en France serait strictement cantonnée à des situations extrêmes.

Au total, une ambition pourrait consister en la création d'un centre de formation interarmées à la sécurité transnationale, ou dans une forme dégradée à la création de modules de formation dans les écoles. Par ailleurs, les organismes de réflexion dépendant du Ministère de la défense⁴³ doivent continuer à jouer un rôle de premier rang dans la définition et le suivi des menaces, le rôle à tenir par les armées, ...

⁴² Une alerte opérationnelle de contre-terrorisme maritime est montée par la marine nationale (10 hommes).

⁴³ Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), centre des hautes études de l'armement (CHEAr), ...

332- Des moyens adaptés et des matériels spécifiques à développer ?

En ce qui concerne les moyens, les forces armées disposent d'une panoplie très large d'équipements et des savoir-faire adaptés pour répondre aux différentes menaces conventionnelles. Certains de ces moyens pourraient trouver une utilité rationnelle immédiate dans la lutte contre les menaces émergentes, d'autres pourraient être développés dans un souci de réduction de la létalité des armements.

3321- Des moyens adaptés :

En effet, un certain nombre d'équipements ou de moyens sont déjà utilisés ou pourraient l'être dans la lutte contre ces menaces .

Dans le domaine du renseignement d'abord, les armées détiennent des matériels très sophistiqués et très performants pour l'acquisition d'informations d'origine électronique, électromagnétique, ou satellitaire. Citons par exemple les moyens de la marine nationale pour le contrôle des approches maritime avec les avions ATLANTIQUE, ainsi que le système de détection et de contrôle aéroporté AWACS de l'armée de l'air, qui peuvent être utilisés dans la lutte contre les trafics de drogue, l'immigration clandestine, le terrorisme ou la piraterie maritime. Par ailleurs, les moyens de guerre électronique autorisent une surveillance pointue de l'espace électromagnétique face à des adversaires utilisant cet espace pour leurs activités (terroristes, trafiquants,...). Les satellites donnent des renseignements image exploitables dans la lutte contre les trafics ou le terrorisme.

Dans le domaine de la protection face à des terroristes utilisant des armes de destruction massive (agents chimiques ou radioactifs), les armées disposent de moyens de détection et de décontamination, ainsi que des savoir-faire indéniables.

En ce qui concerne la traque ou la surveillance d'individus, les armées disposent de matériels de vision nocturne et de moyens de transport rapides pouvant s'affranchir des contraintes du terrain (véhicules tout terrain, hélicoptères) ainsi que d'équipes spécialisées (équipes cynophiles, commandos,...).

Enfin, nous avons déjà abordé la difficulté de l'action répressive pour identifier, arrêter les coupables et établir la matérialité des faits criminels. Une solution consisterait à coupler le renseignement et l'action secrète pour déstabiliser les réseaux que l'on ne parvient pas à atteindre par les moyens légaux habituels ⁴⁴.

3322 - Des matériels à développer ?

Les armes sont développées avec la recherche d'une létalité maximum, même si la réduction des effets collatéraux devient un souci majeur. Ainsi, les armements se montrent souvent inadaptés au traitement des menaces qui nous intéressent. Le précédent américain de la tuerie de WACO au TEXAS en 1993, ayant entraîné 72 morts dans une épreuve de forces entre le FBI et des membres d'une secte particulièrement radicale, a conduit le ministre américain de la justice Janet RENO, à s'interroger devant le Congrès de l'utilité de disposer d'armes non meurtrières pour faire face à ce type de menaces.

Il s'agit donc du développement d'armes non létales (ANL) fondées sur des technologies qui peuvent anticiper, détecter, prévenir ou priver d'effets le recours à des moyens létaux. Par exemple, des générateurs d'infrasons avancés destinés à garder le contrôle des

⁴⁴ *Salus populus suprema lex.*

foules (déjà testés en France), l'émission ondes sonores à très basses fréquences, réglables à volonté pour provoquer étourdissements, nausées, crises de diarrhée, avec des effets temporaires qui cessent dès la fin d'émission, sans séquelles durables. Ces derniers trouvent une application dans l'infiltration sans danger d'une foule, l'extraction d'otages ou à l'inverse d'adversaires. De même, des armes laser peuvent aveugler temporairement des individus, permettant leur neutralisation sans risque. Ce type d'armement aurait également son intérêt dans des missions de maintien de la paix.

Par ailleurs, on peut également s'interroger sur l'opportunité de la création d'une unité de guerre « informationnelle », qui aurait des missions militaires défensives (lutte contre les piratages, les intrusions, ...) et offensives (neutralisation des systèmes adverses, recherche du renseignement , ...). Dans ce cadre, cette unité pourrait apporter son soutien aux autres acteurs de la sécurité dans la lutte contre le terrorisme, les trafics, la mafia, le blanchiment d'argent.

Pour conclure, la sécurité interne devrait connaître un partage strict des activités entre les forces de deuxième (police, gendarmerie) et de troisième (armées) catégories. La participation des forces armées serait limitée à des cas peu fréquents car si leur engagement dans des missions de police constitue un signal politique fort adressé aussi bien à la population qu'à l'adversaire, elle ne peut être banalisée, exception faite bien entendu des opérations de secours ou d'assistance dans le cadre de la défense civile. En revanche, dans les domaines du renseignement, de la formation, et de la mise à disposition de moyens, les armées peuvent davantage collaborer avec les forces de deuxième catégorie, tout en développant des armements non létaux à usage dual face aux menaces militaires et non militaires .

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, il nous apparaît que des **menaces non militaires** sont apparues avec une acuité plus grande sur la scène internationale par la conjonction de la fin de l'ordre bipolaire et le développement accéléré de la mondialisation. Véritables périls, ces menaces mettent en danger la sécurité de nos sociétés à un niveau infra-militaire.

En premier lieu, elles peuvent atteindre nos **flux de vie** que sont la liberté et la sécurité de la circulation (terrorismes, pirateries, criminalité organisée, flux migratoires, zones de non-droit), nos approvisionnements (économie, finances, énergie, eau), et nos informations (réseaux informatiques, télécommunications, manipulations des médias, intelligence économique).

En second lieu, elles génèrent des **flux de mort** que sont les trafics (drogues, armes, êtres humains, organes, déchets), les atteintes à l'intégrité humaine (drogues, prostitution, sectes).

Pour faire **face à ces menaces**, les **organismes policiers semblent mieux adaptés que les militaires** dans la lutte contre les formes du crime organisé à l'échelle internationale, et dans tous les cas où l'on peut criminaliser/judiciariser l'adversaire. L'emploi des forces militaires devrait donc être réservé à la participation à la lutte contre des formes de violence (terrorisme, mafia, criminalité organisée). Cependant, cet ennemi est généralement difficilement identifiable et localisable mais facilement combattable car il ne dispose pas de ressources de violence significatives. Néanmoins, il refuse ordinairement une stratégie militaire. Sa neutralisation est donc moins un problème matériel que son identification. En conséquence, le **renseignement prime l'action** proprement dite dans la mesure où un volume de forces limité suffit généralement à le contrer, d'où la **nécessité d'un effort de coordination** des différents services de renseignement et l'optimisation des moyens.

En outre, **l'outil militaire gagnerait à s'adapter** à ces menaces infra-militaires par une **plus grande collaboration** des forces de sécurité et de défense, un **ajustement du cadre d'emploi** des forces sans remettre en cause les capacités de projection-action traditionnelles et le **développement de formations et de matériels spécifiques**.

Les armées ont de fait perdu leur quasi-monopole de la lutte contre les ennemis jugés majeurs par le gouvernement. Il n'y a plus d'un côté les policiers et les gendarmes et de l'autre les militaires quand on a une escalade sérieuse. On connaît dorénavant des instruments beaucoup plus différenciés et répondant à des formes de violence différentes. Cela change le rapport de force et de légitimité entre les forces de sécurité et de défense. Les **menaces transnationales favorisent l'interpénétration entre interne et externe** ainsi que le rééquilibrage en faveur des préoccupations des menaces internes.

Il n'y a donc plus une défense globale qui serait par essence militaire et où la défense civile et économique seraient des secteurs complémentaires mais subordonnés à la défense militaire. La sécurité globale repose plutôt sur des techniques, des savoir-faire différenciés selon les menaces et les militaires sont de moins en moins l'ultime recours pour toutes les opérations. **La séparation classique entre sécurité intérieure et extérieure disparaît progressivement** pour laisser place à l'interpénétration des espaces.

Un groupe d'étude piloté par la délégation des affaires stratégiques (DAS) du Ministère de la défense explore actuellement le champ d'action qui peut être ouvert aux armées.

Enfin, le **gouvernement pourrait ouvrir des espaces de réflexion mixtes** et créer un partenariat fort entre tous les organismes de sécurité et de défense, des universitaires, des hommes de loi, des experts venus du privé et des entreprises spécialisées **en vue de la conception d'une doctrine** sur les dangers nouveaux **et l'adaptation nécessaire des outils** judiciaires, de renseignement, de défense et sécurité.